



	<b>Année/Jaar 2014</b>
<b>CC GR 20/10/2014 001</b>	<p><b>Question orale de M. S. Huyge (LB) concernant les caméras de surveillance</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>L'utilité des caméras de surveillance n'est plus à démontrer. Faut-il rappeler que Koekelberg a été parmi les toutes premières communes belges à en faire le choix et ce après consultation des habitants ? L'objectif de la majorité de protéger l'espace public par ce système afin de garantir à nos concitoyens la sécurité à laquelle ils ont droit est primordial.</p> <p>Plusieurs articles sont récemment parus dans la presse concernant ces dispositifs de surveillance. On rapporte de nombreux actes de vandalismes sur ces dispositifs dans le centre de Bruxelles.</p> <p>Il s'agit, selon moi, d'une preuve supplémentaire de leur efficacité. Au vu de ces actes non loin de notre commune, ma question : avez-vous connaissance de tels faits à Koekelberg ? Est-il possible de prévenir ces actes malveillants ?</p> <p>J'ai pu par ailleurs aussi lire qu'un conseiller communal liégeois a dénoncé les images qui sont prises par les caméras de surveillance dans sa commune. Selon lui, les caches qui masquent automatiquement les espaces privés qui se retrouvent dans le champ de la caméra ne sont pas suffisamment efficaces. En effet, des ralentissements provoqués par des soucis informatiques laissent parfois entrevoir l'intérieur de certaines habitations, voir certains visages.</p> <p>C'est évidemment déplorable si cela est confirmé. C'est l'exemple « type » d'une mauvaise utilisation d'un bon système qui ternit et peut créer le doute sur l'ensemble d'un fonctionnement général.</p> <p>Connaissant votre vigilance quant au respect fondamental de la vie privée de nos concitoyens, et ce depuis le début de nos installations, pouvez-vous m'indiquer si ce genre de problème à Koekelberg a été rencontré au niveau informatique ? J'en doute, mais il me paraît important de le préciser afin d'éviter toute interprétation ou mise en doute illégitime.</p> <p>Je vous remercie.</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, Bourgmestre répond. Dhr Philippe PIVIN, Burgemeester antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le Conseiller,</p> <p>Concernant les faits de vandalisme : un fait a été enregistré en 2011 : une bille de peinture paint-ball avait été tirée sur notre caméra installée chaussée de Jette. Un autre acte a été enregistré récemment. Lors de l'entretien trimestriel des caméras qui s'est déroulé du 9 au 13 octobre, nous avons remarqué que le dôme de protection de la caméra située rue Houzeau De Lehaie a été endommagé, visiblement par un pistolet à plomb. Nous mettons en effet tout en œuvre pour limiter les actes de dégradation. Je suis donc heureux de voir que le dôme visé a démontré son efficacité.</p> <p>Les dégradations rapportées à Koekelberg n'ont donc rien de comparables à ce qui a été signalé dans le centre de Bruxelles et je suis d'ailleurs intimement persuadé que le système de vidéo-protection a participé aux résultats actuels. Nous sommes, il faut le rappeler, parmi les communes bruxelloises qui connaissent la plus forte diminution de la criminalité depuis plus de 10 ans.</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>Quant à la question relative à la protection de la vie privée et les systèmes de masquage, je préciserais que les systèmes de protection intégrés permettant de masquer des habitations sont effectifs depuis le début de l'installation de notre système. Et il est vrai que les progrès technologiques en la matière dans le domaine de la vidéo-protection sont en constante évolution. Ainsi, il appert que les derniers systèmes mis en place ont encore optimisé cette protection automatique par le biais de zones grisées encore plus précises.</p> <p>Comme il s'agit effectivement d'une solution informatique, à la fois basée sur les caméras et sur le logiciel de contrôle de celles-ci (IndigoVision), il est important d'avoir du matériel de qualité afin de pouvoir utiliser les caméras de façon optimale.</p> <p>Sans doute, à Liège, avaient-ils décidé de désactiver le cache pour plus de vitesse et de confort d'utilisation mais cela est évidemment interdit et nous avons donc veillé, à Koekelberg, à programmer notre système de manière à ce qu'il soit impossible pour nos agents de désactiver ces protections.</p> <p>A noter d'ailleurs que pour rendre l'utilisation la plus fluide et optimale des caméras, des investissements ont été faits cette année et d'autres sont prévus l'année prochaine. Bien entendu, comme nous l'avions promis, nous continuons à étendre notre réseau de caméras afin de couvrir au mieux le territoire de la commune. L'installation de 3 nouvelles caméras est prévue. Celles-ci seront encore plus puissantes et plus réactives mais, en plus, nous planifions actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'augmentation de la bande passante des relais hertziens des antennes</li> <li>• l'achat de matériel informatique performant pour le dispatching et un nouveau système de contrôle et d'enregistrement</li> <li>• le remplacement progressif des anciennes caméras de l'ancienne génération.</li> </ul> <p>Nous avançons à un rythme d'investissement soutenu. Il faut le dire et je le répète souvent aux Koekelbergeois qui me demandent souvent d'ajouter encore de nouvelles caméras sur le territoire communal.</p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 002</b></p>	<p><b>Question orale de M. M. Deheyn (LB) concernant Scala/La Madelon</b></p> <p>Madame l'Echevine,</p> <p>Je suis heureux de voir à nouveau l'engagement du Collège et de l'Administration communale pour des projets tels que les Amoureux de la Madelon et le concert de décembre « Scala &amp; the Kolacny Brothers » qui se tiendront respectivement le 25 octobre et le 14 décembre prochains au sein de la Basilique de Koekelberg. D'après ce que j'ai pu en voir sur internet et via les diverses publicités qui sont diffusées autour de ces actions, la qualité de ces événements semble tout à fait remarquable !</p> <p>Et, outre l'intérêt culturel de ces représentations, je tiens à souligner l'intérêt social de ces deux rencontres musicales. A travers l'organisation de ces spectacles, la commune de Koekelberg et les Koekelbergeois participent à des actions essentielles et solidaires telles que CAP 48 ou Viva For Life.</p> <p>Je suis en effet très fier de voir qu'une fois de plus, nous unissons nos forces et nos moyens pour soutenir concrètement ces initiatives. Soutenir les personnes handicapées, en ce qui concerne CAP 48, ou encore combattre la pauvreté infantile, comme le fait Viva For Life ce n'est pas s'adresser à un « autre » monde, c'est aider nos concitoyens. Faut-il rappeler que, en Belgique, 424.000 enfants vivent dans un ménage sous le seuil de pauvreté ?</p> <p>Précisément, pouvez-vous nous présenter ces projets ?</p> <p>Dans quelle mesure ces projets aident Viva For Life et Cap 48 ?</p> <p>Le service culture de notre administration participe activement à l'organisation de ces événements. Pouvez-vous nous décrire en quoi consiste la participation de notre commune ?</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	Je vous remercie.
	<p>Mme Sylvie Andry, échevine de la culture française, répond. Mevr. Sylvie ANDRY, schepen van Franse cultuur antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le Conseiller,</p> <p>La comédie musicale « Les Amoureux de la Madelon » est produite par une troupe française qui a obtenu le label officiel français du Conseil Général du Nord-Pas-de-Calais pour les commémorations de la Grande Guerre...</p> <p>Cet évènement s’inscrit dans le cadre du programme communal pluriannuel de commémoration du centenaire de la première guerre mondiale ; programme qui a été agréé par la Région bruxelloise et VisitBrussels.</p> <p>Il s’agit d’une comédie musicale, sensible et inspirée de faits réels, qui plonge le spectateur dans le monde des tranchées.</p> <p>Une occasion, unique en Belgique, d’assister à une représentation exclusive qui se tient ce samedi 25 octobre, à 20 h, dans le cadre prestigieux de la Basilique nationale de Koekelberg.</p> <p>Sur scène, huit artistes, une tranchée reconstituée et un écran géant de 10 x 3 m. Vous verrez, Monsieur le Conseiller, c’est impressionnant !</p> <p>On en parle mois souvent mais sachant que la Première Guerre Mondiale – en plus des millions de morts qu’elle a engendrés – a également causés d’innombrables mutilations. Le travail de Mémoire qu’implique le programme pluriannuel de commémoration de la guerre de 14-18 est donc ici complété par un travail de Mémoire solidaire, pour que – dans la vie quotidienne - le handicap n’en soit plus un.</p> <p>Et c’est dans cette optique que la collaboration avec CAP 48 est apparue comme une évidence et qu’il a été décidé de rétrocéder € 5 à CAP48 par ticket vendu.</p> <p style="text-align: center;">****</p> <p>Poursuivant ce raisonnement, nous avons pensé à aider aussi l’autre volet d’action de CAP48, celui en faveur de la petite enfance en situation de grande précarité : Viva for Life. En effet, créée l’an dernier, l’opération Viva for Life vient en aide aux quelque 40.000 enfants de moins de 3 ans qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.</p> <p>Et quel plus bel écrin pour une telle action que la Basilique de Koekelberg, à l’occasion d’un concert caritatif de niveau international ?</p> <p>Le dimanche 14 décembre, à 16h, Scala &amp; Kolacny Brothers proposera , au cœur de la Basilique, « DECEMBER Concert ». Un concert dans l’esprit de Noël, à l’approche des fêtes de fin d’année.</p> <p>Scala &amp; Kolacny Brothers est une chorale féminine belge originaire de la ville d’Aarschot. Fondée par les frères Steven et Stijn Kolacny, elle compte environ 200 choristes âgées de 16 à 26 ans. En concert, elles sont entre 20 et 40 à assurer le spectacle !</p> <p>Leur répertoire est composé des classiques du rock ou de morceaux « indie » revisités pour en faire des hymnes élogiques avec un piano comme seul accompagnement des voix. Comme le disent les frères Kolacny : « qui aurait osé imaginer que des groupes tels que Pearl Jam, Linkin Park ou les Smashing Pumpkins ont composé et enregistré des chansons de Noël » certes, alternatives ?</p> <p>En première partie du concert, le public pourra apprécier la maîtrise vocale de la soprano d’origine hongroise Eva NYAKAS dans l’interprétation de grands classiques de Noël.</p>

	<p><b>Année/Jaar 2014</b></p>
	<p style="text-align: center;">*****</p> <p>La comédie musicale « LES AMOUREUX DE LA MADELON » et le concert « DECEMBER », avec Eva Nyakas et Scala Kolacny &amp; Brothers, sont totalement intégrés dans l'opération de solidarité CAP48 – 2014 au sein de la Zone de Bruxelles 1, qui travaille pour l'occasion avec l'ensemble des autres composantes de la région bruxelloise.</p> <p>La RTBF et CAP48 ont également prêté leur concours pour assurer la médiatisation de ces soirées caritatives.</p> <p>De leur côté, la Culture française et l'ensemble de la Division II travaillent à la réussite de ces deux défis de taille, que ce soit pour les aspects logistiques, les autorisations diverses, les installations techniques. Ils s'activent aussi pour assurer une médiatisation pertinente de ces activités à haute valeur ajoutée.</p> <p>Avec ses 1.150 places, la Basilique permettra la rétrocession des bénéfices à CAP48 et à Viva for Life !</p> <p>Alors, n'hésitez pas à en parler autour de vous ! C'est comme cela que nous continuerons à réussir ces deux rendez-vous du cœur à Koekelberg !</p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 003</b></p>	<p><b>Mondelinge vraag van Dhr Wouter HESSELS (ECOLO-GROEN) : Samenwerking inzake kunst en cultuur</b></p> <p>Dans une commune comme Koekelberg qui est multiculturelle et polyglotte, une collaboration entre différentes communautés est toujours à stimuler, alors ma question est la suivante : Quels sont les projets culturels et artistiques à venir à Koekelberg qui sont organisés dans une collaboration étroite entre l'échevinat de la culture française et l'échevinat de la culture néerlandaise ?</p> <p>In een multiculturele en meertalige gemeente als Koekelberg, is de samenwerking tussen diverse gemeenschappen altijd te stimuleren. Vandaar deze vraag : Welke zijn de toekomstige cultuur- en kunstprojecten in Koekelberg die georganiseerd worden in een krachtige samenwerking tussen de schepenambten van de Franstalige en Nederlandstalige cultuur ?</p>
	<p>Mme Sylvie ANDRY, échevine de la culture française, et M. Robert DELATHOUWER, échevin de la culture néerlandaise, répondent.</p> <p>Mevr. Sylvie ANDRY, schepen van Franse cultuur en dhr Robert DELATHOUWER antwoorden.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Mme Sylvie Andry, Echevine de la culture française</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service de la Culture française a participé à l'organisation de "Sérénade au balcon 2014" en programmant et finançant la prestation de «Tito, le roi du Tango » sur la place Henri Vanhuffel. Les services de la culture française et flamande se sont également associés pour offrir la meilleure promotion possible à l'événement. Cette collaboration se renouvellera pour l'édition 2015.</li> <li>- En 2013, un accord a été conclu entre le centre culturel « De Platoo » et le service de la Culture française quant à la promotion du Festival Plazey et à celle de la Fête de la Musique et des Saveurs qui avaient lieu à la même période.</li> <li>- Chaque année, les bibliothèques francophones et néerlandophones et « Brede School » collaborent dans le cadre de l'organisation de la Fête du Printemps dans le Parc Elisabeth (initiation au graffiti sur un mur mis à disposition pour l'occasion, contes,...).</li> <li>- Chaque année, les services de la Jeunesse francophone et néerlandophone, de la Culture française et néerlandaise, les bibliothèques francophones et</li> </ul>

	<p><b>Année/Jaar 2014</b></p>
	<p>néerlandophones et « Brede School » s'associent pour organiser la « Magie de Noël - Magisch Kersfeest » sur la place Vanhuffel (photographies des enfants en costume, dégustation de crêpes et de chocolat chaud,...).</p> <p>Dhr Robert Delathouwer, Schepen van Nederlandse cultuur</p> <p><i>En ce qui concerne les événements pour la commémoration de la Guerre 14-18, les écoles francophones et néerlandophones vont à Ypres.</i></p> <p><i>Les bibliothèques travaillent également de concert.</i></p> <p><i>Il peut arriver que tel ou tel événement ne soit pas officiellement soutenu par l'autre service culture mais la collaboration n'est permanente. Les activités organisées par l'un ou l'autre des services cultures bénéficient généralement d'une communication bilingue donc il n'est pas toujours nécessaire que les deux services travaillent tous les deux sur les mêmes projets.</i></p> <p><i>Les moyens dont nous disposons sont, bien entendu, limités et nous entendons donc les utiliser au mieux. D'autant plus qu'on nous annonce une baisse de 5% pour la culture au niveau de la Communauté...</i></p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 004</b></p>	<p><b>Mondelinge vraag van Dhr Wouter HESSELS (ECOLO-GROEN) :</b></p> <p>Le petit-déjeuner d'Oxfam est une belle initiative conviviale organisée et soutenue par la commune de Koekelberg. Quelles autres initiatives seront prises pour stimuler la solidarité de la commune avec des gens et des pays du Sud plus pauvres que notre commune ?</p> <p>Het Oxfam ontbijt is een fijn, gezellig initiatief georganiseerd en gesteund door de gemeente Koekelberg. Welke andere initiatieven zullen er genomen worden om de solidariteit van de gemeente met (kans)armere mensen en landen uit het Zuiden te stimuleren ?</p>
	<p>M. Abdellatif MGHARI, échevin de la Solidarité, répond. Dhr. Abdellatif MGHARI, schepen van Solidariteit, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u> Monsieur le Conseiller,</p> <p>Je vous remercie de votre présence à ce petit-déjeuner. Le petit déjeuner Oxfam est effectivement un projet auquel nous tenons beaucoup et que nous soutenons activement depuis déjà 6 ans. L'implication de nos services tant au niveau de la communication, de la logistique et de l'achat de produits est à chaque fois une grande source de fierté et de satisfaction.</p> <p>Chaque année, le département Solidarité octroie des subsides pour appuyer également l'action d'associations internationales qui agissent directement sur le terrain. Ces actions sont très concrètes.</p> <p>Je commencerai par l'aide que nous apportons à « Oxfam – Magasins du monde » qui nous permettra cette année de renforcer l'action de SASHA, une organisation indienne sans but lucratif qui commercialise des produits d'artisanat équitable. Ses produits sont fabriqués par plus de 5000 artisans et artisanes marginalisés, organisés en 72 groupes, en provenance des régions du Bengale occidental, d'Orissa et quelques autres Etats d'Inde orientale. Sasha vise plus particulièrement les femmes des milieux les plus défavorisés, leur offrant un emploi, des compétences, une confiance et une indépendance accrues vis-à-vis des hommes et un meilleur accès à l'éducation ou aux besoins de base de leurs familles. L'organisation est</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>aujourd'hui structurée en un réseau d'organisations complémentaires (microentreprises de producteurs, marketing, accès au financement et aux matières premières, etc.) dont l'une - SSA (Sarba Shanti Ayog) - qui s'occupe plus particulièrement du renforcement des capacités des artisan-es. Lors d'une mission en juillet 2014, Oxfam a initié une discussion avec SSA sur la thématique des droits des femmes. Un atelier réunissant les membres de différents groupes a été organisé afin de les sensibiliser au sujet et de réfléchir collectivement aux questions les plus problématiques (ex. sécurité dans les transports, accès à la propriété foncière, traitement des plaintes par la police, etc.). A l'aide du subside que nous leur allouons, SSA propose de continuer le processus et d'organiser 3 autres workshops avec différents groupes d'artisans en se focalisant sur les points relevés durant le premier atelier. L'objectif, sur le long terme, est de les impliquer dans les campagnes/actions en faveur des droits des femmes.</p> <p>Ensuite, via l'asbl Frère des Hommes, nous aidons à la formation des leaders de base des organisations paysannes boliviennes.</p> <p>A travers l'association Îles de Paix, nous allons, cette année, soutenir le programme d'amélioration durable d'accès à l'eau potable dans la commune de Diapangou au Burkina Faso.</p> <p>Et puis je parlerai encore ici de notre contribution dans la lutte contre la lèpre et la tuberculose via les moyens financiers que nous accordons à l'asbl Action Damien.</p> <p>Ces opérations sont très variées. En ce qui concerne le domaine de la Solidarité, nous essayons d'agir à tous les niveaux, tant sur le territoire de Koekelberg que dans les pays du Sud. Cette année, avec le Comité 11.11.11., nous voulons développer un projet de sensibilisation à la question au sein même de la Commune, notamment en activant le secteur éducatif et en intensifiant les activités avec l'ARK.</p> <p>Bien entendu, lorsqu'un appel à la Solidarité internationale est lancé suite, par exemple, à une catastrophe naturelle, l'Administration communale de Koekelberg répond toujours présente et participe alors, dans la mesure de nos moyens, aux levées de fonds qui s'organisent à la suite de tels événements.</p> <p>Comme vous pouvez le voir, nous construisons une politique de Solidarité basée sur l'expertise et la connaissance du terrain de nombreuses associations réputées.</p> <p>Néanmoins, et je suis certain que vous serez d'accord avec moi, l'assistance aux pays du Sud de notre planète ne relève pas vraiment d'une compétence communale. Cette aide se fait, par exemple, via la coopération au développement au niveau belge et plusieurs institutions s'en chargent également au niveau européen. Nous sommes d'ailleurs, au travers de l'Union Européenne, le principal pourvoyeur d'aides au monde, devant de grands états d'autres continents.</p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 005</b></p>	<p><b>Question orale de Monsieur Ahmed LAAOUEJ (Groupe PS) relative à situation des égouts du bâtiment sis 35 rue Herkoliers qui abritait l'ex-ICETOB</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>Lors du dernier conseil communal, le Collège semblait indiquer qu'il était impossible d'installer des structures modulaires pour des élèves, dans l'enceinte du bâtiment sis rue Herkoliers, 35, en raison de problèmes au sous-sol, et plus particulièrement, si nous avons bien compris, en raison d'un problème d'égout.</p> <p>Inutile de revenir ici sur vos promesses électorales et sur votre affirmation que vous aviez LA</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>solution pour faire face à l'enjeu de la démographie et du nombre de places supplémentaires à créer pour accueillir davantage d'élèves.  Cette solution, disiez-vous lors du débat électoral sur Télé Bruxelles, c'était l'ex-ICETOB !  Dans l'intervalle, et vu l'urgence criante, les niveaux de pouvoir en charge de la question et qui propose de l'aide financière ou des solutions adaptées, proposent l'accueil de structures modulaires.  Dès lors qu'en est-il ?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Y a-t-il réellement un problème d'égout dans ce bâtiment ?</li> <li>2. Si oui, quelle en est la nature ? Quelle en est l'ampleur ? Quelles sont les possibilités d'y remédier ? Que prévoit-t-on au budget à l'extraordinaire, selon quel calendrier ? Qu'en est-il d'une demande d'intervention aux autorités subsidiaires ?</li> <li>3. Si non, quelle est alors le problème et qu'est ce qui empêche d'y faire face ?</li> </ol> <p>Je vous remercie.  Ahmed LAAOUEJ  Conseiller communal - chef de groupe.</p>
	<p>M. Jean-Pierre CORNELISSEN, échevin de l'Enseignement francophone, répond.  Dhr. Jean-Pierre CORNELISSEN, schepen van Franstalig onderwijs, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le Conseiller,  Votre question me permet de repréciser ce que j'en disais suite à l'intervention de M. Nasri lors du Conseil Communal précédent. Je vais donc vous lire ce que les services communaux m'ont rapporté :</p> <p>« Il n'y a pas de problème d'égout dans le bâtiment et la cour de récréation. Néanmoins, le revêtement de la cour de récréation et ses fondations n'ont pas été conçus pour accueillir des constructions qu'elles soient modulaires ou autres. Le placement de ce type de module risquerait d'endommager le réseau d'égouttage ancien circulant dans la cour et provoquer des dégâts.</p> <p>Il est à noter que la cour de récréation fait partie du bien classé. Toute modification ou travaux dans cette zone nécessiterait l'obtention d'un permis unique (patrimoine).</p>
<p><b>CC  GR  20/10/2014  006</b></p>	<p><b>Interpellation de Monsieur K. Aouasti (Groupe PS) du 14/10/2014 relative à la publicité sur le site internet de la commune des règlements et ordonnances du conseil communal</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,  La rédaction de cette interpellation découle, à vrai dire, de recherches relatives à une autre finalement non rédigée.  En effet, en tentant de consulter le règlement communal relatif aux « immeubles et terrains à l'abandon ou négligés ou inoccupés ou inachevés » voté lors de la séance du 24.10.2013 par ce conseil, je me suis rendu sur le site internet de la commune de Koekelberg afin de le consulter.  Il m'est vite apparu que seul le règlement précédent, actuellement obsolète, c'est-à-dire celui voté en d.d. du 30.11.2011, était présent sur le site.  Il est apparu suite à une petite vérification que le règlement taxe sur les chambres ou appartements meublés mis à disposition ou donnés en location n'est pas à jour lui non plus.  Il convient d'indiquer que cette absence de mise à jour sur des règlements taxes importants est problématique d'autant que l'article 112 de la nouvelle loi communale impose une double publication.  En effet, l'importance de cette double publication ne réside pas tant dans l'incidence,</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>inexistante, de cette absence sur l'administration communale, mais bien dans la parfaite information du citoyen destinataire de l'acte.</p> <p>Par ailleurs, outre cette parfaite information, il convient d'indiquer que, pour l'ensemble des règlements consultés, l'obligation légale visée à l'article 112 al. 4 de la Nouvelle Loi Communale n'est pas respectée.</p> <p>Cette seconde obligation est plus importante encore pour le citoyen en ce qu'elle lui permet de déterminer avec exactitude les délais dont il dispose pour faire valoir ses droits.</p> <p>Or, offrir au citoyen l'assurance de pouvoir prendre connaissance d'un texte et de le contester s'il devait l'estimer utile procède également de l'exercice sain et légitime de droits fondamentaux, fondateurs de notre démocratie.</p> <p>Eu égard à ces éléments, je vous remercie Monsieur le Bourgmestre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– veiller à modifier les règlements ci-avant indiqués et de veiller à ce que l'ensemble des règlements contenus par le site internet soient à jour.</li> <li>– m'indiquer si vous entendez, à l'avenir, publier concomitamment, les règlements communaux par voie d'affichage et par voie électronique sur le site internet communal.</li> <li>– m'indiquer si, dans le cadre de l'affichage électronique, vous entendez systématiquement ajouter la mention prescrite par l'article 112 al. 4 de la Nouvelle loi communale pour la parfaite information de nos citoyens.</li> </ul> <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>
	<p>M. Abdellatif MGHARI, échevin de l'Informatique, répond. Dhr. Abdellatif MGHARI, schepen van Informatica, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u> Monsieur le Conseiller,</p> <p>Vous indiquez qu'en consultant le site internet de la commune il vous est apparu que « le règlement taxe sur les immeubles et terrains à l'abandon ou négligés ou inoccupés ou inachevés » et « le règlement relatif à la taxe sur les chambres ou appartements meublés mis à disposition ou donnés en location », n'étaient pas publiés sur le site de la commune et que leur version désuète se trouvaient toujours en ligne.</p> <p>S'il est exact que la version désuète des deux règlements se trouvait par mégarde toujours en ligne et qu'ils ont entretemps été supprimés, je tiens à vous assurer que les nouveaux règlements portant sur les mêmes objets et approuvés respectivement les 24 octobre 2013 et 19 décembre 2013 ont bien été publiés sur le site internet de la commune respectivement le 27 novembre 2013 et le 20 décembre 2013.</p> <p>Je vous confirme donc que l'ensemble des règlements publiés sur le site est à jour.</p> <p>Vous indiquez également que la publication des règlements communaux sur le site internet doit s'accompagner de l'indication de la date par voie d'affichage et ce conformément au prescrits de l'article 112 al.4 de la nouvelle loi communale.</p> <p>La publication des règlements communaux sur le site de la commune a toujours été accompagnée de l'encodage dans le logiciel spécifique des dates : d'approbation de la décision en Conseil communal ; d'affichage du règlement aux valves et de publication sur le site internet.</p> <p>Néanmoins, ces interfaces d'encodage n'étaient techniquement « lisibles » que sur l'Intranet de la commune et non sur le site internet. J'ai donc sollicité le service informatique de la commune pour que ces dates apparaissent sur le site internet, ce qui est désormais chose faite.</p> <p>Les dates de publication du règlement communal par voie d'affichage ainsi que sur le site internet sont, bien entendu, concomitantes.</p>
<b>CC</b>	<b>Interpellation de M. Khalil AOUASTI (PS) – concernant les Comptes 2013 de</b>



	<b>Année/Jaar 2014</b>				
<p><b>GR 20/10/2014 007</b></p>	<p><b>l'ASBL « Aide sociale aux familles et personnes âgées de Koekelberg »</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine de la Famille et des Séniors, A l'occasion du Conseil communal du 23 septembre 2014, le point 9 de l'ordre du jour portait sur l'approbation du compte de l'ASBL « Aide sociale aux familles et personnes âgées de Koekelberg ».</p> <p>Le bilan de ces comptes 2013 faisait apparaître au bilan un passif non exigible d'un montant de 169.424,94 EUR.</p> <p>Ce montant « non exigible » apparaît comme conséquent au regard des recettes indiquées. Dans ce cadre, pourriez-vous nous détailler les éléments de ce passif non exigible ? Par ailleurs, pourriez-vous nous exposer les motifs d'une telle situation ? Je vous remercie pour vos réponses.</p> <p>Intervention de M. Marc DEHEYN: Madame l'Echevine, Je profite ici de l'intervention de M. Aouasti pour rappeler l'importance de l'asbl Aide aux Familles comme nous avons déjà pu le faire lors de conseils communaux précédents. J'aimerais dès lors vous demander de nous détailler le soutien que Koekelberg apporte à cette association qui met à disposition des familles koekelbergeaises et des personnes âgées des assistantes sociales, des aides familiales et ménagères. Je vous remercie.</p>				
	<p>Mme Véronique CAPELLE, échevine de la coordination sociale, des familles et des séniors. Mevr. Véronique CAPELLE, schepen van sociale coördinatie, gezin en senioren, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Messieurs les Conseillers,</p> <p>Voici les détails du montant de € 169.424,94 que vous évoquez dans votre question.</p> <p>L'examen du passif du bilan 2013, nous indique que le montant de 169.424,94 Eur, représente la somme de différents postes du haut du passif de l'asbl, dont principalement les fonds associatifs ; la même logique comptable s'applique aux bilans des exercices précédents. Ces postes, sous les rubriques comptables 10 à 17, sont repris dans le « haut » du bilan, car ils représentent des moyens mis à disposition de l'asbl de manière plus « permanente » que les montants repris plus loin au passif, lesquels sont représentatifs de dettes, et dont les montants sont donc susceptibles d'être exigibles/exigés à plus ou moins longue échéance. Comme toute société, commerciale ou non, tenue aux règles de la comptabilité complète, (c'est le cas de l'asbl, dont les critères de hauteur de bilan/recettes/personnel, dépassent ceux requis pour une comptabilité simplifiée), il a été décidé antérieurement, suivant les principes de prudence requis, d'affecter une partie des moyens disponibles, en créant des comptes de provisions, pour répondre à des dépenses futures prévisibles.</p> <p>Voici un extrait du rapport de gestion 2013 détaillant les comptes 10 à 16 :</p> <p>« Bilan :</p> <p>Total du bilan : € 286.562,35</p> <p>Détails comme suit :</p> <table data-bbox="373 1906 1101 1971"> <tr> <td>❖ Fonds associatifs au 31/12/2013</td> <td>: € 117.706,06</td> </tr> <tr> <td>❖ Boni 2013</td> <td>: € 6.923,92</td> </tr> </table>	❖ Fonds associatifs au 31/12/2013	: € 117.706,06	❖ Boni 2013	: € 6.923,92
❖ Fonds associatifs au 31/12/2013	: € 117.706,06				
❖ Boni 2013	: € 6.923,92				

**Année/Jaar 2014**

- ❖ Provision aut.risques & charges – 2009 : € 16.500,00
- ❖ Provision aut.risques & charges – 2008 : € 25.486,13

Pour rappel :

Outre un fonds de roulement pour faire face aux dépenses immédiates, restent donc constituées les provisions suivantes :

- € 16.500, affectés à la réparation ou au remplacement du véhicule destiné aux repas chauds, encore en état de fonctionner jusqu'à présent, ainsi qu'au coûts salariaux du personnel temporaire de remplacement pendant les mois de juillet-août.
- € 25.486,13 destinés à faire face à un éventuel licenciement anticipé d'un membre de notre personnel, dans le cas où le préavis ne pourrait être presté, et devrait alors être payé sous forme d'indemnité de départ - type de frais non pris en charge par la Cocof (donc dépense qui serait à financer sur fonds propres)

« Quant à la rubrique 17, elle reprend une forme de « caution » comme suit :

- ❖ Avances long terme d'Actiris : € 2.808,83

Correspond au montant cumulé des avances d'Actiris reçues pour chaque travailleur ACS au début de ses prestations, avances remboursables en fin de prestations du travailleur concerné – reste inscrit au bilan pour la durée des prestations de ces travailleurs

Je reviens maintenant précisément sur l'importance, selon vous, du montant de Eur 169.424,94, au regard des recettes indiquées. Arrêtons-nous un instant sur l'évolution de ce montant lors des 4 exercices précédents :

Dépenses	Recettes	Total rubriques 10-17
2009 : 635.345,15	646.836,50	160.265,92
2010 : 692.873,55	707.091,22	174.483,59
2011 : 740.207,34	741.886,96	171.163,21
2012 : 822.240,10	815.255,62	164.178,73
2013 : 867.191,96	874.115,88	169.424,94

Nous remarquons que le montant de passif non exigible, soit le total des rubriques 10-17, varie peu d'un exercice à l'autre ; à contrario, les recettes sont en nette augmentation, mais il en va de même des dépenses, et on peut constater que le pourcentage de ce passif, proportionnellement aux recettes, diminue en fait au fil du temps.

Pour être totalement complète, je vais vous faire un petit rappel historique du fonctionnement de l'asbl par rapport à la subsidiation :

L'asbl ADK reçoit des subsides de la Cocof, sous la forme de 4 avances trimestrielles, suivies d'une régularisation de l'exercice, en cours d'exercice suivant (ou même encore au début du 2e exercice suivant, comme en 2014, où le solde de 2012 n'a été versé qu'en janvier de cette année).

Il faut souligner que le terme « avance » correspond peu en fait à la réalité, puisque, par exemple, les fonds destinés théoriquement aux dépenses du 1er trimestre de l'exercice, sont versés par la Cocof généralement vers le 15 février ; il va de soi qu'auparavant, l'asbl a dû faire face aux dépenses de début d'année, et acquitter les charges salariales du mois de janvier (l'asbl occupe plus de 20 personnes ETP).

Si l'on examine les montants pour 2013, la 1ère avance Cocof a été reçue le 19/02/2013, pour € 120.174.

Or, la moyenne des dépenses 2013, s'élevait à approximativement € 72.000/mois, soit € 216.000 par trimestre ... pour une avance Cocof de € 120.174. Le principe est le même pour les 3 trimestres suivants, soit à chaque fois des montants insuffisants pour couvrir totalement les dépenses du trimestre concerné, de sorte qu'à fin 2013, les 4 avances Cocof totalisaient € 478.049, alors que les dépenses s'élevaient à € 867.191,96 ... et que le solde de 2012 et 2013 (€ 107.623,44 – cf. créance Cocof au bilan 2013) n'avait pas encore été versé.

Ce processus est ralenti par l'apport du subside communal annuel en cours d'exercice, mais,

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>comme le démontre l'exemple ci-dessus, l'asbl serait néanmoins en difficulté, si elle ne disposait pas de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses mensuelles, ainsi que libellé dans la délibération</p> <p>du Conseil Communal du 23 septembre dernier : ...considérant que l'asbl doit pouvoir procéder aux dépenses nécessaires, tout en gardant une réserve pour faire face aux éventuels retards de la Cocof dans le versement de ses subsides, condition sine qua non pour assurer le paiement mensuel des charges salariales, décide, etc.</p> <p>Au regard de ce qui précède, le montant de € 169.424,94, n'atteignant même pas l'équivalent de 3 mois de dépenses, ne me semble donc pas particulièrement conséquent eu égard à la subsidiation de l'asbl.</p> <p>Monsieur Deheyn, Je vous remercie également pour votre question.</p> <p>La cellule familiale, au sens large du terme, est une des priorités de notre commune. C'est pourquoi, nous accordons, chaque année, un subside important à cette asbl qui a pour but de répondre aux besoins des familles en difficultés, des personnes âgées, isolées, handicapées, moins valides, ou en difficulté au niveau de la santé physique et/ou psychique.</p> <p>Vous le dites, l'aide apportée par notre administration est essentielle.</p> <p>En 2009, le subside communal s'élevait déjà à € 107.000 mais nous avons le choix de continuer à l'augmenter pour soutenir l'action fondamentale de cette association.</p> <p>En effet, aujourd'hui, le subside s'élève à € 132.000, répartis comme ceci :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>€ 100.000 en frais de fonctionnement généraux</li> <li>€ 19.000 pour les chèques-repas.</li> <li>€ 6.000 pour les frais de loyer</li> <li>€ 1000 en assurance hospitalisation</li> <li>€ 3550 en frais relatifs au véhicule</li> <li>€ 1750 en frais pour les repas chauds</li> <li>Et € 700 en frais d'affranchissement courrier</li> </ul> <p>Même si dans ce type de politique de soutien social, on peut considérer que ce n'est jamais assez, nous pouvons déjà être fiers de cette aide à cette asbl.</p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 008</b></p>	<p><b>Question Orale de M. K. Auasti (PS) concernant les adresses électroniques personnelles des conseillers</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>Le site de la Commune de Koekelberg établit la liste des membres du collège et des conseillers communaux sur sa page « Collège et Conseil ».</p> <p>Par ailleurs, il existe un onglet « me contacter » qui renvoie vers un formulaire en ligne permettant l'envoi d'un e-mail pour chaque conseiller communal.</p> <p>L'importance d'une telle possibilité de contact direct à l'ère numérique entre le citoyen et ses élus est capitale.</p> <p>En effet, la démocratie doit permettre aux citoyens qui le souhaitent d'interpeller, de questionner voire de rencontrer leurs élus s'ils le souhaitent.</p> <p>Néanmoins, j'ai dû constater que cette possibilité était actuellement ineffective. En effet, bien que le lien existe, qu'il nous permette d'accéder au formulaire de contact et qu'il donne toutes les apparences d'un envoi de message en bonne et due forme, rien ne m'est jamais parvenu.</p> <p>L'essai été réitéré à de nombreuses reprises sans jamais donner le moindre résultat.</p> <p>Il va de soi que de tels envois sans réponse n'offrent pas au concitoyen, certain de son envoi, la possibilité d'établir un contact légitime avec l'un des élus communaux.</p> <p>En conséquence, et eu égard au fait que l'obtention d'une adresse de courrier électronique personnelle constitue une obligation légale au sens de l'article 87 par 4 de la Nouvelle Loi</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>Communale, pourriez-vous, M. le Bourgmestre m'indiquer quand une telle possibilité sera effective ? Je vous en remercie d'avance.</p>
	<p>M. Abdellatif MGHARI, échevin de l'Informatique, répond. Dhr Abdellatif MGHARI, schepen van Informatica, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le Conseiller,</p> <p>Le formulaire lié au « contactez-moi » est bien actif. Après vérification, il semble que l'adresse mail renseignée dans la base de donnée électronique des membres du personnel de la commune était inexacte : il manquait une lettre dans l'adresse renseignée. Difficile de savoir à quel stade l'erreur a été commise mais elle a été corrigée à la réception de votre question.</p> <p>Le rôle de ce formulaire est de ne pas faire apparaître telles quelles les adresses mail pour éviter leur récupération par des logiciels automatiques qui, en scannant les sites web, récoltent les adresses mail qu'ils retrouvent pour les revendre ensuite à des sociétés spécialisée dans le spamming.</p> <p>Cependant, si vous le souhaitez, vous tenez à obtenir une adresse « @koekelberg.irisnet.be » mais je vous propose alors d'en faire la demande au secrétariat communal pour que la demande soit envoyée au CIRB qui fera, alors, le nécessaire.</p>
<b>CC GR 20/10/2014 009</b>	<p><b>Question orale de Mme. N. Badri et M. B. Booth (PS) concernant les désagréments de voisinage provoqués par les débits de boisson.</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>De nombreux habitants ont régulièrement à se plaindre de trouble de voisinage et de tapage nocturne du fait de l'exploitation de débits de boisson dans leur environnement immédiat. La coexistence de toutes les fonctions au sein d'une commune entraîne nécessairement des frictions ponctuelles entre les intérêts légitimes des uns et des autres. La police est d'ailleurs plutôt efficace dans la réponse qu'elle apporte aux riverains qui l'interpellent pour faire cesser les abus.</p> <p>Toutefois, il nous semble que, dans un certain nombre de cas, des mesures préventives pourraient être utilement envisagées, notamment en ce qui concerne les exigences d'isolation acoustique dès lors que la fonction économique est porteuse de nuisance sonore.</p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>La commune dispose-t-elle de l'autorité nécessaire pour amener les tenanciers de débits de boissons, en particulier ceux qui maintiennent une activité nocturne jusqu'à des heures avancées de la nuit, à réaliser d'indispensables travaux d'isolation sonore ? Le cas échéant en usant d'une certaine contrainte ? Ceci afin d'éviter les extrémités, nuisibles aux relations de bons voisinages, que pourraient représenter des fermetures administratives ? Nous vous remercions de votre réponse.</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt.</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Madame, Monsieur les conseillers ?</p> <p>De manière ponctuelle, ou dans le cadre de mes réunions sécurités que je tiens chaque semaine avec les différents acteurs locaux des services de police et de prévention, les services de police m’informent des atteintes à la tranquillité publique générées parfois, par l’exploitation nocturne de certains débits de boissons.</p> <p>Les pouvoirs de police administrative dont je dispose en vertu de l’article 133 de la nouvelle loi communale pour assurer la tranquillité publique, me permettent d’intervenir directement auprès des débits de boissons.</p> <p>Quelles sont les actions que je peux engager à titre préventif ?</p> <p>Dans le cadre d’une plainte pour tapage nocturne concernant un débit de boisson, je peux, et je l’ai déjà fait, convoquer les parties pour permettre de trouver un terrain d’entente sur les heures de fermeture et les travaux d’insonorisation à effectuer. Les engagements de part et d’autre sont consignés par écrit et un délai pour le contrôle de la mise aux normes de l’établissement est fixé par le service TP-Urbanisme.</p> <p>Lorsque les situations problématiques perdurent et font l’objet de rapports administratifs établis par les services de police, je dispose d’un pouvoir de police administrative qui me permet de décider de limiter les heures d’ouverture, d’ordonner l’exécution des travaux d’insonorisation et, pour les cas les plus problématiques, de faire fermer l’établissement pendant une période déterminée. Celle-ci peut s’élever au maximum à 3 mois mais elle est, bien entendu, renouvelable en cas de nouvelle atteinte à la tranquillité publique.</p> <p>Ces mesures de police sont prises dans le respect des garanties procédurales, notamment celles relatives aux droits de la défense et à l’obligation de motiver la décision.</p> <p>Par ailleurs, le tapage nocturne est sanctionné par l’article 461 du Code pénal, disposition également reprise à l’article 120 du règlement général de police en tant qu’infraction mixte.</p> <p>Plus spécifiquement, dans le cadres de troubles de voisinage, je tiens à préciser aussi que pour les problèmes autres que ceux relatifs à la tranquillité publique : perturbation de la rue, tapage nocturne etc. ; il revient à l’IBGE d’intervenir sur base de l’arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2012 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage. Saisi d’une demande, Bruxelles Environnement procède à la vérification des niveaux acoustiques réglementaires et, en cas d’infraction, il dispose dans ses compétences d’un droit d’ordonner la cessation partielle ou totale de l’activité du débit de boisson. Par ailleurs, les plaignants ont également la possibilité de saisir le juge de paix compétent en ces matières.</p> <p>Cependant, précision importante, nous avons fait le choix, dans le cadre du protocole d’accord signé le 9 juillet dernier entre la Commune et le Procureur du Roi, de prévoir que la compétence de poursuivre les faits de tapage nocturne soit dévolue à la commune.</p> <p>Nous agissons donc concrètement afin de circonscrire ce type de faits. En effet, le fonctionnaire sanctionnateur, sur constat établi et après audition des exploitants des débits de boissons, peut infliger une amende pouvant aller jusqu’à € 350 et, de plus, renouvelable.</p>
<p><b>CC GR 20/10/2014 010</b></p>	<p><b>Question orale de Madame Nadia BADRI et Monsieur Brian BOOTH (PS) relative à la persistance des dépôts clandestins.</b></p> <p>Madame l’Echevine de la Propreté Publique,</p> <p>Nous avons déjà eu à plusieurs reprises l’occasion de vous interpellier sur la présence de dépôts clandestins sur le territoire de la commune.</p> <p>En dépit de vos propos rassurants, force est de constater que le problème persiste : que ce soit sur la rue de l’Eglise-Sainte-Anne ou le boulevard Léopold II, pour ne citer que ces deux exemples, les dépôts persistent et il ne se passe pas un mois sans qu’on n’y croise matelas,</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>vieux fauteuils, déchets et encombrants de toute nature.            Cette situation est naturellement très mal vécue par les riverains.            Madame l'Echevine, au-delà de la question de l'enlèvement de ces déchets dans des délais raisonnables, quelles mesures préventives et répressives sont-elles prises à l'encontre de ces dépôts clandestins ?</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond.            Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u>            Madame la conseillère,            Monsieur le conseiller,</p> <p>Nous sommes bien conscients de la présence des dépôts clandestins sur le territoire de notre commune.            S'il en va d'abord de la responsabilité des citoyens et de leur sens civique, la commune ne reste pas sans réaction face à cette problématique récurrente et mal aisée à endiguer.            Depuis de nombreuses années, en application du règlement communal, relatif aux taxes de nettoyage de la voie publique, les agents communaux assermentés établissent systématiquement des procès-verbaux à l'encontre des contrevenants qui peuvent être identifiés. La taxe est fixée à € 200,00 jusqu'au premier m<sup>3</sup> et à augmenter de €100,00 par m<sup>3</sup> supplémentaire entamé.            Malheureusement ces dépôts se produisent le week-end et en soirée, et il n'est pas possible d'assurer une présence 24/24 dans toutes les rues de notre commune. Les caméras disposées sur le territoire ne permettent pas toujours d'identifier les contrevenants qui y font naturellement attention.            J'ai également écrit une lettre à l'attention de la nouvelle Ministre régionale afin de connaître ses intentions parce qu'il faut un plan global au niveau de toute la Région si on veut agir efficacement.            Nous allons également mener des opérations « Bonux » lors desquelles la Commune, la police et les agents de l'ABP, unissent leurs efforts ce qui permet d'agir directement sur les points qui posent problème et de constater des faits.            Je m'entretiens régulièrement avec les Echevins des communes limitrophes pour coordonner nos efforts en ce qui concerne les rues en bordure du territoire koekelbergeois.            De plus, le Collège poursuit son travail de sensibilisation en rappelant les règles et les horaires de ramassage et les différentes possibilités de se défaire légalement d'encombrants, notamment par les campagnes de conteneurs organisées six fois par an dans notre commune.            Pour information, un n° d'appel gratuit (0800/929.09) pour signaler tout problème de propreté et de dépôts clandestins est à disposition des habitants.</p>
<b>CC GR 20/10/2014 011</b>	<p><b>Interpellation de M. B. Booth (PS) concernant le trafic de stupéfiant sur le territoire de la commune</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>Depuis de nombreuses années nous avons pris l'habitude d'entendre dans ce conseil que les 10 plaies d'Egypte trouvaient leurs racines dans la commune voisine de Molenbeek.            Des informations parues dans la presse laissent penser que cette approche est aujourd'hui contredite dans les faits.            Ainsi, des koekelbergeois ont manifestement la main verte, puisqu'on a pu découvrir au mois de mars dernier sur le territoire de la commune une vaste plantation de cannabis.            D'autres ont pu trouver une façon efficace de rentabiliser leur surface commerciale en vendant dans leur café d'autres types de substances.</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>Monsieur le Bourgmestre, nous abordons ici un sujet important, à savoir la question de la présence et du trafic de drogues sur le territoire de la commune, puisqu'il n'est désormais plus possible de pointer du doigt la commune voisine comme responsable de ce phénomène. Nos questions à cet égard seront simples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan spécifique est-il mis en place sur le territoire communal pour débusquer les personnes qui font commerce de drogue à Koekelberg ?</li> <li>- Des mesures particulières sont-elles prises au niveau local pour accompagner les victimes de ce trafic ?</li> <li>- Une sensibilisation particulière est-elle prévue dans les écoles koekelbergeuses, sachant que les jeunes sont des cibles de choix pour les trafiquants de tout ordre ?</li> </ul>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le conseiller,</p> <p>Je vous remercie pour votre question et l'intérêt que vous portez à cette problématique. Je suis cependant quelque peu interpellé par la façon avec laquelle vous introduisez ce sujet essentiel de santé publique. En effet, vous semblez presque satisfait de mettre en avant deux cas de culture illégale sur le territoire de notre commune et donnez même l'impression que de nombreux Koekelbergeois seraient adeptes de ces agissements illégaux.</p> <p>La problématique du trafic et de la consommation des drogues en Région bruxelloise est un réel fléau, je vous trouve dès lors bien léger dans vos expressions du type « main verte » alors que nous parlons ici très souvent de victimes bien trop jeunes.</p> <p>La découverte de l'entrepôt que vous évoquez constitue le seul fait majeur à ce jour et, en ce qui concerne les commerces qui vendraient des produits illégaux, ils sont rapidement mis hors d'état de nuire grâce au suivi de nos services de proximité tant au sein de la police qu'auprès de nos gardiens de la paix.</p> <p>J'insiste donc sur le travail considérable qui est effectué par ces services et plus particulièrement sur notre service de prévention et de médiation. C'est notamment grâce à eux que Koekelberg n'est pas confrontée à des problèmes de trop grande ampleur.</p> <p>Les éducateurs de rue de Koekelberg, lorsqu'ils croisent des toxicomanes, tentent d'établir un contact et de nouer le dialogue. L'objectif est alors d'informer ces personnes des structures d'accueils spécialisées et susceptibles de leur venir en aide. Chaque année, via un subside de 7.169 euros, notre commune participe également au financement, par l'intermédiaire de son plan stratégique de prévention et de sécurité, le Centre TRANSIT qui est spécialisé dans l'accueil des usagers de drogues et qui dispose également d'une structure d'hébergement.</p> <p>Pour terminer, en ce qui concerne la sensibilisation au sein des écoles, il nous paraît plutôt inapproprié d'aborder le sujet en classe avec des enfants de primaire.</p> <p>Cela pourrait fonctionner, si c'est fait avec prudence, avec des enfants plus âgés ou, surtout, auprès des parents pour leur apprendre à détecter les signaux qui permettent de suspecter la prise de tel ou tel stupéfiant. Je vous rappelle toutefois que la Commune de Koekelberg n'est pas présente dans le Pouvoir Organisateur d'écoles secondaires.</p> <p>Vous le voyez, il s'agit d'un combat sérieux et de longue haleine mais soyez convaincu que nous y prenons part avec la plus grande détermination.</p>
<b>CC GR 24.11.2015 012</b>	<p><b>Question orale de Monsieur Jean-Louis Willems (LB) relative à communication concernant les mesures d'économie d'énergie</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre,</p> <p>J'étais intervenu au mois de septembre pour vous demander des précisions sur les risques</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>d'un éventuel « Blackout » ainsi que sur les possibles impacts pour les habitants de notre commune si des mesures de délestage étaient prises.</p> <p>Vous étiez rassurant et vous nous avez démontré qu'il fallait quand-même une certaine combinaison de facteurs pour que de tels problèmes se présentent. Il ne sert à rien, en effet, d'être alarmiste même si, comme vous, je pense qu'il vaut mieux prévenir que guérir.</p> <p>Vous nous informiez en effet que, comme l'ensemble du territoire de notre capitale, elle ne serait pas visée par des mesures de délestage tout en ne manquant pas de rappeler que c'est à l'ensemble de la population, Koekelbergeois compris, de faire preuve de solidarité en réduisant sa consommation d'énergie et, plus particulièrement, lors des périodes sensibles et des pics de consommation.</p> <p>L'hiver approchant pouvez-vous nous dire concrètement si les autorités communales comptent adresser à nos concitoyens des conseils et informations à ce sujet prochainement ? Précisément, quels moyens seront utilisés pour informer les Koekelbergeois sur cette situation ?</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Monsieur le Conseiller, Je vous remercie pour votre question.</p> <p>Etant entendu que le problème de nos ressources d'électricité dépasse largement les limites de notre commune et que la gestion opérationnelle du réseau est à la charge d'Elia, la Communication a naturellement été mise en place au niveau fédéral. Ce sont donc les communicateurs du Centre de Crise fédéral qui ont transmis des « textes de communication » prêts à l'emploi pour toute action de communication (site internet, article web, article dans le journal communal ou sur le site intranet,...). En effet, ce genre de situation nécessite une information cohérente, claire et complète pour tous les citoyens.</p> <p>Ces textes ont dès lors été concertés et validés par le SPF Economie.</p> <p>Par ailleurs, le centre de crise fédéral a élaboré une campagne nationale de sensibilisation de la population pour une consommation responsable de l'énergie, menée par ELIA, le SPF Economie et les trois Régions.</p> <p>L'ensemble des informations se trouvera sur les sites web de référence : Celui du SPF Economie : <a href="http://www.economie.fgov.be">www.economie.fgov.be</a> Celui d'Elia : <a href="http://www.elia.be">www.elia.be</a> Et, bien entendu, celui du Centre de crise fédéral : <a href="http://centredecrise.be">http://centredecrise.be</a></p> <p>Un numéro d'information est également disponible pour le SPF Economie : le 0800/120.33.</p> <p>En nous basant sur les textes qui nous ont été fournis, nous préparons actuellement un article qui paraîtra dans le prochain Koekelberg News qui sera distribué les 10 et 11 décembre. Cet article ainsi que les textes et brochures fournis par le Centre de crise fédéral se retrouveront également sur notre site internet et page Facebook avant la fin de ce mois.</p> <p>Nous avons également souhaité apporter des précisions quant aux illuminations qui sont actuellement placées dans nos rues et qui éclaireront nos rues pour les fêtes de fin d'année. Depuis plusieurs années déjà, nous avons pris la mesure du défi énergétique à Koekelberg. Nous avons donc investi pour que toutes nos guirlandes soient en LED. Le résultat est sans appel : toutes nos illuminations consomment à peine autant que 4 fers à repasser. Nous avons donc pris des mesures spécifiques pour cette année, comme l'annulation du concours d'illumination, mais nous avons voulu démontrer qu'avoir une gestion responsable ne signifie pas faire une croix sur nos fêtes et nos traditions.</p>
<b>CC GR</b>	<b>Question orale de Monsieur Huyge Steve (LB) relative au stationnement limitrophe</b>



	<b>Année/Jaar 2014</b>
<p><b>24.11.2015 013</b></p>	<p>Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin de la Mobilité, La présente interpellation est rédigée sur la base d'une expérience personnelle et de contacts partagés. A l'occasion du Conseil communal du 23.09.2014, j'ai eu l'occasion de vous interpellier sur la question des cartes riverains au vu de la modification normative et de compétence. La première question était relative à l'information des détenteurs de carte « Riverain » quant aux modifications normatives intervenues. Vous m'y indiquiez que des courriers seraient adressés à l'ensemble des titulaires de carte riverain et que les mutations de cartes devraient toutes avoir lieu avant le 31.12.2014. Il convient d'indiquer, qu'en l'absence de réception d'un courrier provenant de l'administration communale, je me suis présenté d'initiative au guichet population afin de faire valoir ma demande de nouvelle carte riverain. Je dois vous avouer que l'information communiquée n'a pas été des plus rassurantes. Tout d'abord, il m'a été indiqué que l'envoi de courriers a du retard et qu'il était normal que je n'ai pas reçu le mien. Il m'a été demandé, par conséquent, d'attendre la réception d'un courrier pour me présenter aux guichets. Suite à cette réponse, j'ai demandé ce qu'il se passera à dater du 01.01.2014 si je devais recevoir une amende en l'absence de carte de riverain valide alors même que j'en fais la demande dans les délais utiles. Il m'a été répondu de ne pas m'inquiéter et que (sic) « si cela devait arriver, je devrais apporter le talon de l'amende à l'administration communale qui s'en occupera ». Je dois avouer que loin de m'apaiser, cette réponse m'inquiète ! En effet, je ne vois pas comment l'administration communale pourrait « s'occuper » d'amendes émises pour le compte de parking.brussels si ce n'est à les financer elle-même... N'étant pas seul dans cette situation, pourriez-vous m'apporter des réponses aux inquiétudes légitimes que de nombreuses personnes ont, à savoir : - Avez-vous remplacé l'ensemble des cartes riverains pour le 31.12.2014 ?  - Si des retards devaient se poser quelle solution intermédiaire proposez-vous pour éviter la perception d'amendes auprès de nos concitoyens ?  Je vous remercie pour vos réponses. Khalil Aouasti – Ahmed Laaouej</p>
	<p>M. Jean-Pierre CORNELISSEN, échevin de la mobilité, répond. Dhr Jean-Pierre CORNELISSEN, schepen , antwoordt.</p> <p>1) L'ensemble des cartes ne seront pas renouvelées pour le 31 décembre 2014. Il n'est pas question de retard dans l'envoi du courrier mais d'une décision du Collège du 13 octobre 2014 (B/054) de ne pas précipiter le renouvellement des cartes. Environ 3.500 cartes sont à renouveler. Celles-ci seront renouvelées de façon progressive. Les riverains recevront pour ce faire un courrier les invitant à venir renouveler leur carte soit à l'expiration de la carte soit lorsque la région nous l'imposera. La date butoir du 31 décembre 2014 était trop proche pour permettre le renouvellement complet des cartes délivrées sous l'ancien règlement et posait des problèmes d'ordre pratique (création de 2 « grosses échéances » chaque année au 31 août et 31 décembre). De plus, Monsieur le Ministre P. SMET a accordé un délai supplémentaire aux communes pour adapter leur réglementation et a mis sur pied un groupe de travail « Stationnement » qui apportera, si besoin est, quelques modifications dans l'ordonnance et ses arrêtés d'exécution. Koekelberg a déjà adapté son règlement et délivre, depuis le 1er septembre, les cartes conformément à l'ordonnance et à ses arrêtés d'exécution. 2) Cityparking ne verbalisera donc pas les citoyens dont la validité de la carte, délivrée sous</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	l'ancien règlement, est toujours valable. Si une erreur survenait, la commune demanderait en effet à Cityparking d'annuler la redevance erronément appliquée.
<b>CC GR 24.11.2015 014</b>	<p><b>Question orale de Monsieur Mohammed Nasri (LB) relative à la propreté publique suite aux grèves</b></p> <p>Madame l'Echevine,</p> <p>La manifestation du 6 novembre dernier a déclenché quelques mouvements de grève au sein de l'administration communale. Le service à la population en a dès lors été quelque peu affecté, heureusement sans trop de conséquences.</p> <p>Néanmoins, étant donné l'influence de la propreté de nos rues sur la qualité de vie de nos concitoyens, je m'interroge sur les mesures prises par les services communaux afin de garantir le nettoyage de l'espace public ainsi que l'enlèvement des déchets, y compris sur les axes et espaces régionaux.</p> <p>Le droit de grève est, bien entendu, un acquis fondamental mais nous ne pouvons laisser des immondices envahir nos trottoirs pendant plusieurs jours pour autant.</p> <p>De nouvelles manifestations et de nouvelles grèves, tant nationales que régionales, étant attendues dans les prochaines semaines, voici mes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avons-nous été confrontés à ce type de problèmes de propreté publique à Koekelberg lors de la manifestation du 6 novembre ?</li> <li>- Des mesures sont-elles prises pour nous assurer que les déchets seront bien enlevés, même si une grève devait se produire</li> <li>- Les services communaux koekelbergeois prendront-ils en charge le nettoyage et l'enlèvement des déchets sur les voiries régionales ?</li> </ul> <p>Merci.</p>
	<p>Mme Véronique LEFRANCO, échevine de la propreté publique, répond. Mevr. Véronique LEFRANCO, schepen van openbare reinheid, antwoordt.</p> <p>Monsieur le Conseiller,</p> <p>L'Agence Bruxelles-Propreté a effectivement dû effectuer des collectes de rattrapage. Ils n'ont pas pu couvrir l'ensemble du territoire. Nous avons donc, dès le matin, pris contact avec l'ABP pour savoir quelles rues n'étaient pas prévues dans leur plan de rattrapage afin d'informer les habitants que la prochaine collecte aurait lieu le lundi suivant.</p> <p>En cas de besoin, il existe une clause dans le cahier des charges des conteneurs (Lot 7) pour une location d'un camion avec 3 personnes pour le ramassage des Ordures ménagères dans les 48 h après le jour de grève.</p> <p>Le marché a été attribué à COGETRINA pour 2014 et 2015.</p> <p>Les services communaux assurent bien entendu le suivi des opérations de rattrapage pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.</p>
<b>CC GR 24.11.2015 015</b>	<p><b>Question orale de Messieurs K. Aouasti et A. Laaouej (PS) relative à la propreté de la place Simonis</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Madame l'Echevine de la Propreté publique</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>Je reviens vers vous suite à un constat désagréable en qualité de riverain et d'usager des transports publics.</p> <p>Il doit être constaté que deux fois par semaine, l'esplanade de la Place SIMONIS – côté GODIVA – fait place en matinée à un amoncellement de sacs poubelles.</p> <p>Outre l'inélégance d'un tel talus d'immondices à l'entrée (ou la sortie en fonction de la perspective) de la station de métro, il doit être indiqué que certains d'entre eux sont parfois percés et laissent place à des déchets s'étalant sur la place et dégagent certaines odeurs désagréables.</p> <p>Eu égard à ce constat répété et pour faire face, d'une part, à l'absence d'esthétisme d'une place centrale de notre commune envahie par les déchets deux matinées par semaine et, d'autre part, à l'absence de salubrité de déchets s'étalant et d'odeurs désagréables, pourriez-vous m'indiquer quelles mesures vous entendez prendre à cet égard ?</p> <p>Des contacts ont-ils déjà été pris avec la S.T.I.B pour résoudre ce problème récurrent ?</p> <p>Des conteneurs à déchets ne pourraient-ils pas être installés sur l'esplanade actuellement inutilisée à l'arrière de la station?</p> <p>Je vous remercie pour votre réponse.</p>
	<p>Mme Véronique LEFRANCO, échevine de la propreté publique, répond. Mevr. Véronique LEFRANCO, schepen van openbare reinheid, antwoordt.</p> <p>Monsieur le Conseiller,</p> <p>Nous sommes sur des voiries régionales, c'est fondamental. Nous n'avons donc pas un accord avec la STIB, c'est l'ABP.</p> <p>Il y a d'autres conteneurs présents :</p> <p>1 conteneur bleu (Van Gansewinkel) apparemment toujours sous contrat de la Poste.</p> <p>2 conteneurs acier 1.100 L. de l'atelier pour la brocante de Koekelberg (tous le 2e samedi du mois).</p> <p>L'installation de conteneurs à déchets sur l'esplanade à l'arrière de la station a déjà été envisagée avec les commerçants de Simonis mais ils n'étaient pas intéressés et l'accès est très compliqué pour les camions de l'ABP.</p>
<p><b>CC</b> <b>GR</b> <b>24.11.2015</b> <b>016</b></p>	<p><b>Question orale de Madame BADRI Nadia (PS) relative aux disques de stationnement</b></p> <p>Le manque de places de parking se fait ressentir au quotidien. Par ailleurs, la location de panneaux d'interdiction de stationner limite l'espace réservé aux véhicules.</p> <p>Si la nécessité de ces panneaux n'est pas à rappeler dans différentes hypothèses, il convient d'indiquer que trop souvent, les riverains ne savent plus sur quelle place stationner. Souvent les panneaux sont déplacées que ce soient par des particuliers provoquant des perturbations dans l'organisation des déménagements, travaux,... et nécessitant</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	<p>l'intervention de la police voire de dépanneuse. Parfois, les panneaux sont déplacés, par les autorités elles-mêmes, en cours de journée. Il convient d'indiquer que cette dernière situation crée une insécurité juridique dès lors que des personnes ayant stationné adéquatement leur véhicule se voient infliger des amendes pour des panneaux qui n'étaient pas présents ou ne couvraient pas leur aire de stationnement au moment où ils y ont mis leur véhicule. Dans ces conditions, et afin d'éviter les malentendus, certaines incivilités, des modifications imprévues et laisser place à une circulation et un stationnement fluides, serait-il possible de mentionner, sur ces panneaux, les numéros des portes correspondant au début et à la fin de l'espace loué et réservé.</p>
	<p>M. Jean-Pierre CORNELISSEN, échevin de la mobilité, répond. Mevr. Jean-Pierre CORNELISSEN, schepen van mobiliteit, antwoordt.</p> <p>L'arrêté ministériel du 11 octobre 1976 détaille très précisément les conditions particulières de placement de la signalisation routière. Les articles 11.1. et 11.4.2. n'autorisent pas d'indiquer le numéro des maisons devant lesquelles seraient placés les panneaux. On ne fait donc pas ce qu'on veut dans cette matière De plus, il est normalement impossible que des usagés soient injustement verbalisés. Une liste des voitures présentes lors du placement des panneaux avec l'endroit exact où ils sont positionnés est envoyée à la police. S'il y a modification, cela se fait dans le délai légal de 48h et un nouveau relevé est envoyé à la police. Il faut savoir que cette année sur plus de 1200 placements d'interdiction de stationner, nous avons eu seulement deux contestations.</p>
<b>CC GR 24.11.2015 017</b>	<p><b>Question orale de Monsieur Ahmed LAAOUEJ (PS) relative au nombre de plaintes introduites par les membres du personnel et des asbl communales</b></p> <p>La législation relative au harcèlement sur le lieu du travail n'est pas neuve et fait l'objet d'un grand nombre de cas d'application dans l'ensemble des secteurs professionnels, privés et publics.</p> <p>Pourriez-vous nous indiquer combien de plaintes pour harcèlement sur le lieu du travail ont dû être introduites, au cours des années 2013 et 2014, à l'initiative des membres du personnel de la commune de Koekelberg, en ce compris parmi les membres du personnel évoluant dans les asbl relevant de la commune, les gardiens de la paix, le personnel intérimaire, etc...?</p> <p>Pourriez-vous nous ventiler ces plaintes par services, secteurs ou départements communaux et par année ?</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, bourgmestre, répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt.</p> <p>Monsieur le Conseiller, En 2013, une seule plainte a été introduite, administration communale et asbl confondues. Il s'agissait d'une plainte émanant d'un agent du service des gardiens de la paix mais Arista a conclu qu'il ne s'agissait pas de harcèlement.</p> <p>En 2014, il y a eu, au sein de l'administration communale, une plainte introduite par un gardien de la paix, et une introduite par une adjointe administrative.</p> <p>Ces deux plaintes sont actuellement en cours de traitement auprès du service psychosocial de</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	notre médecine du travail
<b>CC GR 24.11.2015 018</b>	<p><b>Question orale de Monsieur Ahmed Laouej (PS) du 19/11/2014 relative aux sauts d'index</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Le Gouvernement fédéral, comme vous le savez, a décidé de programmer un saut d'index. Il est régulièrement indiqué que ce saut d'index permettra aux communes d'économiser l'augmentation des traitements et salaires des agents (statutaires et contractuels). Pourriez-vous nous indiquer le montant que la commune de Koekelberg pourrait ainsi, selon ces dires, économiser en 2015 ? Je vous remercie.</p> <p>Pour le groupe PS, Ahmed LAAOUEJ</p>
	<p>M. Jean-Pierre DE KEYN, échevin du budget, répond. Dhr Jean-Pierre De KEYN, schepen van begroting, antwoordt.</p> <p>Le bureau du Plan avait prévu une indexation de 2% en mai 2015, ce qui se serait traduit dans les traitements communaux à partir de juillet 2015.</p> <p>Le service des traitements a procédé à une estimation de l'économie ainsi réalisée pour les 6 derniers mois de l'année. Elle est de l'ordre de € 120.000.</p>
<b>CC GR 24.11.2015 019</b>	<p><b>Mondelinge vraag van dhr Dirk LAGAST (LB) aangaande het einde van de inschakelingsuitkering voor de schoolverlaters.</b></p>
	Het antwoord op deze vraag werd uitgesteld
<b>CC GR 24.11.2015 020</b>	<p><b>Question orale de Monsieur Ahmed Laouej (PS) du 19/11/2014 relative aux additionnels communaux</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement fédéral a programmé un saut d'index en 2015. Le saut d'index aura pour effet de diminuer le revenu imposable de l'ensemble des contribuables ayant leur résidence fiscale dans notre commune (par le critère du domicile pour l'essentiel). Il y a donc une perte de recettes à l'impôt sur les revenus liée à ce saut d'index, et partant une perte d'additionnels communaux. Pourriez-vous nous dire, sur base des chiffres en votre possession (revenus imposables globaux dans la commune de Koekelberg, recette globale d'additionnels communaux, etc...), ne fusse que par l'application d'une règle de trois, la perte de recettes d'additionnels IPP qu'engendrera ce saut d'index pour Koekelberg en 2015 ? Envisagez-vous d'en tenir compte dans votre budget 2015 ? Je vous remercie.</p>
	<p>M. Jean-Pierre DE KEYN, échevin du budget, répond. Dhr Jean-Pierre De KEYN, schepen van begroting, antwoordt.</p> <p>Monsieur le Conseiller, Le revenu imposable ne diminuera pas mais il n'augmentera pas non plus. Il n'y aura donc pas</p>

	<b>Année/Jaar 2014</b>
	de perte mais, tout simplement, pas d'augmentation. Etant donné que la perception des additionnels en 2015 concerne les revenus de 2014, il n'y aura pas de perte pour Koekelberg en 2015. Il n'y a pas donc lieu d'en tenir compte dans le budget 2015.
<b>CC GR 24.11.2015 021</b>	<b>Question orale de Monsieur Ahmed LAAOUEJ (PS ) relative au nombre d'heures supplémentaires prestées par le personnel communal</b>
	La réponse à cette question a été reportée.

<b>CC GR 15/12/2014 022</b>	<p><b>Mondelinge vraag van Mevrouw Khadija Zamouri (LB) bevoegd voor onder andere EREDIENSTEN over het inrichten van een gemeentelijke neutrale afscheidsruimte</b></p> <p>Koekelberg is een multiculturele gemeente waar mensen met heel verschillende religieuze overtuigingen en achtergronden wonen. Veel rusthuizen hebben daarom een neutrale gebedsruimte ingericht.</p> <p>Maar bij een overlijden is het niet makkelijk om een neutraal ingerichte afscheidsruimte te vinden.</p> <p>In de praktijk gebeurt dat meestal in de crematoria van Ukkel of Vilvoorde. Maar de nabestaanden kunnen jammer genoeg geen afscheid nemen in de eigen omgeving. Een plechtigheid is voor de omgeving van de overledene nochtans een belangrijk onderdeel van het rouwproces. Een 'schone begrafenis' met stijl, gepersonaliseerd, in beperkte kring of voor de brede lokale gemeenschap, kennissen en familie, hoort daar ook bij. Het getuigt van respect en vormt het ultieme eerbetoon bij het afscheid.</p> <p>Voor een kerkelijke afscheidsplechtigheid kan dat wel, want in elke gemeente is er minstens één kerk.</p> <p>Een gemeente is het bestuur bij uitstek om dergelijke afscheidsruimte te voorzien, aangezien ze de neutraliteit kan verzekeren inzake haar werking.</p> <p>In Jette heeft de gemeente alvast rekening gehouden met die verscheidenheid van religieuze achtergronden. Aan de ingang van het kerkhof is er daarom een neutraal paviljoen gebouwd waar de nabestaanden afscheid van de overledene kunnen nemen.</p> <p>Vragen: Zijn er cijfergegevens van het aantal overledenen die een niet-kerkelijke plechtigheid krijgen? Heeft onze gemeente een neutrale afscheidsruimte ingericht waarin de nabestaanden, ongeacht hun overtuiging afscheid kunnen nemen?</p>
	M. Philippe PIVIN, bourgmestre répond. Dhr Philippe PIVIN, burgemeester antwoordt.

	<p><u>Réponse- Antwoord:</u> Geachte mevrouw Zamouri</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Er worden geen gegevens bij gehouden aangaande een wel of niet kerkelijke plechtigheid.</li> <li>- Indien de familie en de nabestaanden beslist hebben van geen kerkelijke uitvaart te voorzien maar ze wel tot een bepaalde rouwbetuyging willen overgaan op de begraafplaats, dan kunnen zij altijd navraag doen om gebruik te maken van één van onze stille afscheidsruimtes die deel uitmaken van mortuariumgebouw op de begraafplaats (mits betaling van €50).</li> <li>- Indien het gaat over een specifiek ritueel van eender welke overtuiging of geloof, dan verwijst de uitvaartondernemer met alle eerbied de familie naar de Intercommunale begraafplaats van Brussel waarvan de gemeente Koekelberg deel uitmaakt.</li> </ul>
<p><b>CC GR 15/12/2014 023</b></p>	<p><b>Mondelinge vraag van mijnheer Dirk Lagast (LB) betreffende “Einde inschakelingsuitkering schoolverlaters”</b></p>
	<p>La question a été annulée. De vraag werd geannuleerd.</p>
<p><b>CC GR 15/12/2014 024</b></p>	<p><b>Question orale de madame A. Genicot (LB) sur les fêtes de fin d’année</b></p> <p>Madame l’Echevine, Les fêtes de fin d’année sont un moment particulier où l’on aime prendre le temps de se retrouver en famille ou entre amis. C’est aussi un période où les festivités se multiplient. C’est pourquoi je suis heureuse de voir que Koekelberg s’inscrit à nouveau dans cet esprit de convivialité et d’échange pour offrir aux Koekelbergeois des activités de qualité.</p> <p>Depuis plusieurs années déjà, l’évènement Magie de Noël régale les enfants et leurs parents sur la place Vanhuffel. Il semble que cette année nous amène une nouvelle belle initiative : un marché de Noël !</p> <p>C’est en effet avec beaucoup de plaisir que nous allons découvrir ce marché de Noël qui se tiendra du 17 au 21 décembre. Je suis convaincue que cette initiative hivernale, après la réussite des Koek’s Apéros, peut apporter un plus à notre noyau commercial au centre de notre commune, là même où la Place Simonis a été efficacement rénovée, à proximité du BCV et aux abords du Parc Elisabeth où j’espère que nous pourrons profiter de quelques jours de neige pour le plaisir de nos petits. Cette dynamique peut clairement être un plus pour les habitants et, aussi, pour les commerçants.</p> <p>Dès lors :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pouvez-vous nous en dire plus sur ces évènements ?</li> <li>- Quelles sont les activités prévues dans le cadre de Magie de Noël ?</li> <li>- Combien de chalets se tiendront dans le Parc Elisabeth ? Que proposeront-ils ?</li> <li>- Des commerçants koekelbergeois seront-ils également présents ?</li> </ul> <p>Je vous remercie.</p>
	<p>Mme Sylvie ANDRY, échevine de la culture française, répond. Mevr. Sylvie ANDRY, schepen van Franse cultuur, antwoordt.</p> <p><u>Réponse-Antwoord:</u></p>

	<p>Réponse :</p> <p><u>Magie de Noël :</u> De 15h à 18h sur la Place Henri Vanhuffel Comme depuis plusieurs années, cette activité a lieu sur la place communale en collaboration avec Koekelberg Promotion. Tentes animations : - Père Noël - 2 grimeuses - Bricolage - Déguisement Chocolat chaud et crêpes</p> <p><u>Marché de Noël :</u> - De 25 chalets en bois (5 commerçants koekelbergeois) - Un espace pour les enfants (pêche aux canards, (mais avec boules de Noël), Père Noël et grimage (uniquement le mercredi). - Une tente restaurant (tartiflette et choucroute chaque jour) - Une tente terrasse (tout-le-monde peut s’y abriter, manger et boire sur des mange-debout)</p> <p>Mercredi 17 : ouverture à 15h (fermeture à 22h).</p> <p>Ce jour-là, inauguration officielle de la manifestation vers 18h, avec un verre de l’amitié offert.</p> <p>Vendredi 19 : de 18 à 22h : retour exceptionnel d’un Koek’s Apéro spécial Noël.</p> <p>Du jeudi 18 au dimanche 21 : ouverture de 12 à 22h.</p> <p>Le Père Noël sera là chaque jour pour échanger quelques secrets avec les enfants, se balader avec eux en calèche et se faire prendre en photo.</p>
<p><b>CC GR 15/12/2014 025</b></p>	<p><b>Question orale de monsieur Jean-Louis Willems (LB) concernant les Jardins Collectifs de Koekelberg</b></p> <p>Monsieur le bourgmestre, Le climat économique est difficile et dans ces conditions, je suis certain que la Commune est un lien essentiel dans le quotidien de chacun. A Koekelberg, bien que nous soyons au cœur de Bruxelles et que nous soyons la troisième commune de la Région en termes de densité de population, le Collège réussit à maintenir cet équilibre qui fait que Koekelberg reste un endroit où il fait bon vivre. Que ce soit par un service de proximité en faveur de la population ou par la rénovation urbaine via notamment la création du Parc Victoria et de nombreux espaces piétons et de jeux rénovés ou transformés. La qualité de vie des Koekelbergeois est au centre de votre action, cela se voit. Parmi ces initiatives, une d’entre elles est véritablement originale, c’est la création des Jardins Collectifs. Ceux-ci sont déclinés de façon en effet très sympathique comme, je pense, les parcelles familiales ou encore des cultures intergénérationnelles. D’ailleurs, ces Jardins Collectifs situés rue Schmitz, numéro 7 ont recueilli, je pense, un réel soutien de la population, mais aussi de ses représentants ici présents. C’est en effet une belle idée que d’installer, au sein de notre tissu urbain, cet espace où les Koekelbergeois peuvent se retrouver autour</p>



	<p>d'un projet commun que ce soit en famille ou en groupes dans le cadre de cultures collectives. Comment s'organise la gestion de cet espace ?</p> <p>De quelle manière l'administration communale soutient-elle encore cette initiative ?</p> <p>Quels sont les projets qui y prennent place ?</p> <p>Combien de familles viennent jardiner dans ce cadre si spécial ?</p> <p>Merci pour vos réponses.</p>
	<p>M. Philippe PIVIN, Bourgmestre, répond. Dhr. Philippe PIVIN, Burgemeester, antwoordt.</p> <p><u>Réponse – Antwoord :</u></p> <p>Comment s'organise la gestion de cet espace ?</p> <p>Groupe pilote :</p> <p>Avec l'objectif de développer des jardins dans un esprit de rencontres et de cohésion sociale, conformément aux missions du Contrat de quartier, un groupe pilote gère au quotidien le potager. Il est composé de coordinateurs qui offrent bénévolement de leur temps pour accueillir les jardiniers, veiller au bon fonctionnement des différents espaces (cabane, parcelles familiales et collectives, compostage), et s'assurer du respect de la charte et des règlements. Ce groupe, avec lequel l'administration maintient un contact étroit, se réunit le jeudi soir dans les jardins (chaque fois que le temps le permet) et au moins une fois par mois à la salle KASA ; Une assemblée générale annuelle permet par ailleurs de discuter l'organisation du travail, les objectifs de l'année et de confirmer ou remplacer les personnes du groupe pilote.</p> <p>Aspect financier :</p> <p>Subsides :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Commune (€470 - 5%) et Contrat de Quartier (€9.000 - 95%) en 2013 ;</li> <li>* Contrat de Quartier via l'asbl Velt (€17.850) en 2014-2015 ;</li> <li>* Bruxelles-Environnement (appel à projet unique - €2.000) en 2013 ;</li> <li>* Soutien opérationnel d'associations pour des missions de sensibilisation du public, notamment au jardinage urbain (asbl Le Début des Haricots) et au compostage (asbl Worms).</li> </ul> <p>Cotisation : €5 par an et par ménage (cette participation sert au bon fonctionnement des jardins).</p> <p>Caution : €20, payable une seule fois et remboursé à la famille participante après</p>

	<p>nettoyage de la parcelle et restitution des clefs. Uniquement due en cas d'occupation d'une parcelle familiale.</p> <p>Terrain :</p> <p>Le terrain est divisé en espaces distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Une trentaine de parcelles familiales de 5 à 15m<sup>2</sup> ;</li> <li>* Trois zones collectives : grand jardin bio, permaculture, bacs à hauteur ;</li> <li>* Des aménagements communs : sentier, tables, cabane</li> <li>* Des zones à vocation pédagogique : compost de quartier, mare, ruches</li> </ul> <p>Les familles désireuses d'occuper une parcelle familiale (+/- 15 à l'heure actuelle) sont placées sur liste d'attente selon l'ordre chronologique d'inscription et sont invitées en attendant à participer, si elles le souhaitent, aux dynamiques collectives.</p> <p>De quelle manière l'administration communale soutient-elle encore cette initiative ?</p> <p>Depuis janvier 2014, le subside régional alloué à ce projet dans la cadre du contrat de quartier et géré initialement par la Commune, a été transféré, pour plus d'autonomie, à l'asbl Velt, spécialisée dans la gestion de potagers collectifs. Néanmoins, l'administration communale continue de s'investir dans le projet de manière concrète en proposant son assistance au groupe pilote, notamment en mettant à sa disposition un local pour des réunions, en prenant en charge une partie de la communication du projet et, bien entendu, en encourageant les initiatives en lien avec les objectifs du projet. La Commune est par ailleurs très attentive au respect des conventions et d'une charte des usagers.</p> <p>Quels sont les projets qui y prennent place ?</p> <p>Les jardins sont une formidable opportunité en termes pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Observation de la vie d'une mare (la Maison en couleurs) ;</li> <li>* Ateliers créatifs (la Maison des Savoirs) ;</li> <li>* Parcelle pédagogique (Bredeschool Koekelberg, Prévention) ;</li> <li>* Bacs à hauteur (avec les bénéficiaires de l'aide familiale, Home Jourdan ?) ;</li> </ul> <p>Combien de familles viennent jardiner dans ce cadre si spécial ?</p> <p>Outre les associations, les potagers comptent une soixantaine de ménages actifs. Une trentaine de jardiniers amateurs et leurs familles occupent chacune une parcelle familiale tandis qu'une autre trentaine de membres s'affaire régulièrement sur les zones collectives.</p>
<p><b>CC</b> <b>GR</b> <b>15/12/2014</b> <b>026</b></p>	<p><b>Question orale de monsieur Ahmed Laaouej (LB) concernant les heures supplémentaires</b></p> <p>Monsieur le bourgmestre, Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'heures supplémentaires prestées (et postulées) par le personnel communal au sens large (agents communaux, contractuels et statutaires), membres d'asbl communales (au sens de créées par</p>

	<p>une décision du conseil communal), gardiens de la paix, etc. au cours des années 2013 et 2014 ?</p> <p>Pourriez-vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ventiler par services, secteurs, départements de la commune,</li> <li>- les ventiler par mois (en prenant comme critère la date d'introduction de la demande de l'agent ou de l'employé concerné);</li> <li>- indiquer le nombre moyen d'heures supplémentaires prestées parmi les membres du personnel concernés, et</li> <li>- renseigner (avec préservation de l'anonymat bien-sûr) le nombre total d'heures prestées par les 3 agents ayant presté le plus grand nombre d'heures supplémentaires au cours de l'année 2014, ventilées par agent, en indiquant de quel service, secteur ou département ils relèvent ?</li> </ul> <p>Je vous remercie.</p>
	<p>Monsieur Philippe PIVIN, bourgmestre répond : Dhr Philippe PIVIN, burgemeester, antwoordt :</p> <p>Monsieur le Conseiller, L'ensemble de ces chiffres a été demandé à la responsable des ressources humaines. Celle-ci a transmis un rapport complet que je vous remets en séance.</p>
<p><b>CC GR 15/12/2014 027</b></p>	<p><b>Interpellation de monsieur K. Auasti et de M. A. Laaouej (LB) concernant l'Enseignement communal – Aides à la réussite</b></p> <p>Monsieur le bourgmestre, Monsieur l'échevin de l'enseignement francophone,</p> <p>Un enseignement de qualité assurant des chances égales à chacun constitue le bien le plus précieux que nous puissions offrir à nos jeunes concitoyens. Or, il convient de mentionner un chiffre préoccupant basé sur des faits statistiques récents qui indiquent que près de 79,2% de nos élèves entrant en première secondaire sont considérés comme socialement précarisés, là où la moyenne régionale, déjà trop élevée, est de 59%.</p> <p>79,2 % ... Bien qu'aucune corrélation ne soit directement réalisée, il peut être affirmé sans trop s'avancer qu'une conséquence directe des statistiques précitées soit le taux de chômage trop élevé de nos jeunes de moins de 35 ans, lui aussi supérieur à la moyenne régionale.</p> <p>Il est, en effet, un fait indéniable : l'enseignement aujourd'hui reproduit malheureusement et trop souvent les inégalités sociales.</p> <p>Il en est un second, ce sont dès les premières années de l'enseignement maternel que l'investissement se doit d'être conséquent pour éviter les trop hauts taux de redoublement et d'échec scolaire.</p> <p>Afin de lutter contre cette plaie, il nous appartient en notre qualité de pouvoir organisateur de veiller au confort d'apprentissage et d'étude de nos jeunes, de leur offrir les outils indispensables à leur apprentissage et de veiller, par ces outils, à gommer ces inégalités sociales dont ils n'ont pas fait choix.</p> <p>Pourriez-vous, dès lors, me faire part par écrit et à l'oral de l'ensemble des outils développés par notre administration, en tant que pouvoir organisateur, pour gommer ces inégalités et lutter contre le fléau de l'échec scolaire ?</p>

	Je vous remercie pour votre réponse.
	<p>Mr Jean-Pierre CORNELISSEN, échevin de l'Enseignement francophone, répond. Dhr Jean-Pierre CORNELISSEN, schepen van Franstalig onderwijs, antwoordt.</p> <p>Voici les infos qui sont dans notre rapport d'activités 2013 qui vient de passer au conseil :</p> <p>Le taux de chômage à Koekelberg est de 21,9% contre 20,4% pour l'ensemble de la région.</p> <p>Le taux de chômage des jeunes Koekelbergeois de – 25 ans est de 29,2%, contre 30,3% pour l'ensemble de la région bruxelloise, il est donc inférieur à la moyenne régionale.</p> <p>Je n'ai pas connaissance de mesure visant les moins de 35 ans.</p> <p>Par contre la Youth garantie (projet européen) qui débutera réellement le 1er janvier 2015 concerne les moins de 30 ans. En résumé, elle consiste à garantir aux jeunes un emploi, un stage ou une formation. Un service spécial vient d'être créé chez ACTIRIS pour mettre en œuvre cette mesure. Le stage de transition en entreprise à temps plein dure 3 ou 6 mois coûte 200€ à l'employeur (le stagiaire gagne € 800). Il a maximum un CESS. Un plan de formation adapté au profil du stagiaire doit être prévu.</p> <p>Dans les anciennes mesures, on trouve ACTIVA start qui vient renforcer les conventions premier emploi (- de 26 ans).</p> <p>Le lien entre chômage et pauvreté est évident. Mais l'article porte sur la scolarité, les 79% d'enfants précarisés en 1ère secondaire, je ne comprends pas pourquoi alors ils parlent des moins de 35 ans, vu que les parents des enfants de 12 ans sont peu nombreux dans les 18-35 ans. Par contre, on peut partir du raisonnement qu'un enfant dans une famille précarisée a une moins bonne scolarité et de plus grands risques de devenir un jeune chômeur.</p> <p>La lutte pour l'accrochage scolaire constitue un des axes principaux du service de prévention de Koekelberg. Dans le cadre du subsidie alloué par le Plan bruxellois de prévention et de proximité, le service de médiation scolaire mène des actions quotidiennes en matière d'accrochage scolaire dans des secteurs aussi divers que les logiques d'apprentissage, les problèmes médico-psycho-sociaux, l'information sur la scolarité, les inscriptions,... L'approche est fondée sur deux axes complémentaires : les logiques d'apprentissage et la recherche de solutions aux problématiques liées aux différentes formes de décrochage scolaire.</p> <p>Les jeunes qui fréquentent l'Espace d'Accrochage Scolaire (EAS) primaire ou secondaire nous proviennent par différents biais tels que les directions d'écoles, le corps enseignant, les centres PMS, la médiation sociale, les éducateurs de rue, ... A noter que les élèves inscrits dans ces structures sont en réelle situation d'échec scolaire.</p> <p>Même en se centrant sur les élèves les plus en difficulté, la demande en matière de soutien scolaire au sens large reste forte, principalement au niveau du primaire.</p> <p>Lors de l'inscription à l'EAS primaire et secondaire, un projet individualisé est mis en place pour chaque jeune afin de disposer d'une vue globale de sa situation et surtout d'optimiser l'aide qui lui sera apportée en fonction de ses besoins.</p>

Résultats de l'action (données de juin et septembre 2014) :

Au niveau de nos EAS, 19 élèves du primaire sur 26 sont passés dans la classe supérieure et pour le secondaire, 5 attestations A (passage de classe sans problème) 2 attestations B (orientations ou restrictions dans les options avec passage de classe), 4 attestations C (double son année), 2 passages « automatiques » et 2 dont nous ne connaissons pas les résultats. Avec une moyenne de 54% et de 4 échecs en moyenne lors de l'inscription, le suivi des élèves du secondaire constitue un vrai défi.

Par ailleurs, grâce au programme de Cohésion sociale, le service de médiation scolaire en collaboration avec le Forum Koekelbergeois propose également de l'aide scolaire pour les enfants et adolescents âgés entre 8 et 18 ans ainsi que des activités culturelles ou éducatives. Le projet de soutien et d'accompagnement scolaire a pour but d'aider les enfants et les adolescents dans leur scolarité pour qu'ils rattrapent le plus rapidement possible leur retard dans certaines matières et afin qu'ils ne soient plus en situation d'échec scolaire.

Pour votre information, cette aide scolaire se déroule les mercredis et les samedis, hors périodes de vacances scolaires. Elle s'effectue principalement grâce à l'appui d'une quinzaine de bénévoles encadrés par un ou plusieurs agents du service de Prévention. Pour l'année scolaire 2013-2014, 62 jeunes ont bénéficié d'une aide. Leur situation scolaire est en règle générale moins problématique que ceux qui fréquentent les structures de l'EAS.

Résultats de l'action :

Pour le secondaire, sur les 39 élèves dont les résultats nous ont été communiqués, 21 ont une attestation A (réussite de l'année), 10 une attestation B (orientation ou restriction dans les options) et 8 une attestation C (année doublée). En primaire, 80% des élèves inscrits et assidus ont réussi.

Suivis sociaux :

En complément et en partenariat avec les Espaces d'Accrochage Scolaire, un médiateur propose aux habitants de Koekelberg ainsi qu'aux étudiants scolarisés dans la commune une assistance et un appui pour toutes les questions ou problématiques liées à la scolarité (hors apprentissage). Il s'agit d'un dispositif préventif et d'aide ayant pour objectif la lutte contre le décrochage scolaire.

Cette permanence offre les services suivants: la recherche d'une école, d'une école de devoirs, une médiation interface entre les jeunes, les parents et l'école en cas de conflits, la mise en place de suivis individuels, sociaux ou familiaux en réseau avec d'autres acteurs sociaux ; un travail de première ligne de prévention du décrochage scolaire effectué à la demande des écoles dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire. 134 dossiers ont été ouverts par ce médiateur pour l'année scolaire 2013-2014.

Pour renforcer cette action, un responsable de projets a développé des actions alternatives dans des domaines variés : situations lourdes de décrochage scolaire, approfondissement de la relation parents-enfants-écoles et éducation à la parentalité. Celui-ci a ainsi mené les actions suivantes : L'Atelier de bande

	<p>dessinée et poésie : une moyenne de 8 enfants par atelier ; Les Ateliers de la réussite pour le CEB cet atelier a préparé des élèves en âge de passer le CEB mais n'ayant pas atteint la sixième primaire afin qu'ils puissent réduire leur retard scolaire. Pour 2013-2014, 5 enfants ont été inscrits (1 fille, 4 garçons).</p>
<p><b>CC GR 15/12/2014 028</b></p>	<p><b>Interpellation de Monsieur K. Auasti et de M. A. Laaouej (LB) concernant les inscriptions scolaires</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin de l'enseignement francophone, La rentrée académique étant passée que déjà la rentrée académique 2015 se doit de s'organiser.</p> <p>Il ressort d'une information publiée par de nombreux médias que six communes bruxelloises ont décidé de coopérer afin de faciliter les inscriptions dans l'enseignement maternel et primaire.</p> <p>Pour ce faire, elles font notamment usage d'un logiciel commun permettant de détecter rapidement les inscriptions multiples.</p> <p>Un tel logiciel permet de bénéficier d'une connaissance exacte du nombre de places disponibles dans l'ensemble des établissements de ces communes.</p> <p>Un tel système s'inspire, par ailleurs, de ce qui se fait déjà pour les écoles bruxelloises de langue néerlandaise.</p> <p>Au regard du manque de places sur le bassin de vie du Nord-Ouest bruxellois et de la nécessité de gérer au mieux les inscriptions avec une perspective élargie et afin d'offrir un service meilleur aux parents souvent inquiets deux questions se posent, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourriez-vous envisager d'intégrer le système mis en place par les six communes bruxelloises ?</li> <li>- A défaut d'intégrer le système mis en place, envisageriez-vous des synergies avec d'autres communes bruxelloises ou, à tout le moins, sur le bassin de vie du Nord-Ouest bruxellois pour mettre en place un système semblable.</li> </ul> <p>Je vous remercie pour vos réponses. Khalil Auasti – Ahmed Laaouej</p>
	<p>Mr Jean-Pierre CORNELISSEN, Echevin de l'Enseignement francophone, répond. Dhr Jean-Pierre CORNELISSEN, Schepen van Franstalig onderwijs, antwoordt.</p> <p><u>Réponse-Antwoord :</u></p> <p>Vous ne serez pas étonné de m'entendre proclamer que toute école doit s'entendre comme une « école de la réussite » et qu'à ce titre, elle doit fournir l'aide adéquate à cette fin. Ce principe général s'applique aux nôtres, incontestablement avec une acuité plus grande. Nous ne connaissons que trop bien cette fracture sociale qui sépare la zone centre-nord-ouest de celle du sud-est de Bruxelles. En la matière, les statistiques pertinentes sont légion.</p> <p>Dès sa naissance la Région a généré des politiques visant à réduire cette fracture. Parmi elles, les contrats de quartier mis en œuvre depuis l'ordonnance de 1994. Cette différence de sociologie s'observe bien évidemment au niveau des écoles. On connaît l'échelle des classes qui mesure l'encadrement différencié (ancienne</p>

	<p>dénomination : discrimination positive), nos deux écoles se situant en classe 1 (Swartenbroeckx) et en classe 2 (Bossaert), soit les classes les moins favorisées. La carte publiée par le journal Le Soir en date du 27 novembre 2014 est éloquent. A sa gauche, un classement des communes bénéficiant de l'encadrement différencié octroyé par la Communauté française, Koekelberg occupant la 5<sup>ème</sup> place et étant la 2<sup>ème</sup> commune bruxelloise. La Communauté française semblait vouloir remettre en question le financement complémentaire lié à l'encadrement différencié sous le prétexte fallacieux que : « Beaucoup d'écoles ont dit qu'elles n'utilisaient pas ce bonus et qu'elles préféreraient de l'encadrement. »</p> <p>Les réactions à ce type d'allégation ne se sont pas fait attendre. Comme MM. Picqué, Clerfayt et Kir, j'ai été interrogé par la DH en tant qu'échevin de l'enseignement et en ai démontré l'absence de fondement à Koekelberg. Chez nous, outre une aide substantielle au niveau du matériel didactique, ce financement permet l'engagement de deux éducateurs A1. S'il était plus large, ce serait quatre éducateurs A1. En termes de remédiation, l'encadrement renforcé concerne 89 périodes sur un total de 449 périodes) à Swartenbroeks, 67 (sur un total de 412) à Bossaert.</p> <p>Pour ce qui est de l'efficacité, je ne résiste pas au plaisir de me référer à différents passages du rapport d'inspection établi pour Bossaert le 27 novembre dernier, dont les conclusions sont élogieuses et témoignent des efforts et de la motivation de l'équipe pédagogique.</p> <p>Je vais à présent passer à un examen détaillé des différentes mesures en vigueur dans nos écoles en vue d'y favoriser la réussite.</p> <p>Le PO francophone de Koekelberg se compose de 2 écoles fondamentales : Oscar Bossaert et Armand Swartenbroeks.</p> <p>Ecole Bossaert</p> <p>Type d'école : taille et environnement :</p> <p>L'école est située en zone urbaine et multiculturelle. Il y a actuellement 19 classes : 7 classes maternelles et 12 classes primaires</p> <p>Type de population :</p> <p>Les élèves sont issus d'une population socio-économiquement défavorisée. La situation de certaines familles est très précaire. Certains parents ne parlent pas, ou très peu, le français.</p> <p>Beaucoup de parents sont sans emploi et dépendent parfois de l'aide du CPAS. Nous constatons de plus en plus l'existence d'un fossé entre l'éducation à la</p>
--	--

	<p>maison et l'éducation à l'école.</p> <p>Quelle est notre crainte si nous devions perdre des moyens financiers ?</p> <p>Actuellement, suite à notre statut d'école en encadrement différencié nous disposons d'un éducateur à temps plein au sein de notre établissement. Son rôle est fort important. Il est amené à gérer les conflits entre les élèves. Il s'occupe des garderies et également des projets (seul ou avec les titulaires) et. Il accompagne les élèves à la piscine et lors des différents voyages scolaires et classes de dépaysement.</p> <p>Il aide à tenter de pallier au fossé qu'il y a entre l'éducation à la maison et l'éducation à l'école. En effet, les attentes des parents vis-à-vis de l'école sont de plus en plus grandes. Ils attendent de l'école, que celle-ci éduque en partie leurs enfants. Ceux-ci ont de plus en plus de mal à respecter le cadre et le rythme scolaire. Dès lors, nous craignons de perdre cette aide précieuse si nous devions perdre les moyens financiers qui nous permettent de la financer.</p> <p>Quels sont les outils mis en place pour l'apprentissage de la langue de l'enseignement ? Comment s'organisent les classes pour permettre aux enfants de palier leurs lacunes dans telle ou telle matière ?</p> <p>Type de fonctionnement : organisation des classes, pédagogie particulière, ...</p> <p>L'organisation des classes :</p> <p>L'instituteur tourne dans son cycle (exemple 2014-2015 : P6, 2014-2013 : P5, 2013-2012 : P5,...). Ceci afin de pouvoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garder ses élèves deux années consécutives pour pouvoir mieux suivre leur progression</li> <li>- planifier son travail à long terme</li> </ul> <p>Les périodes d'adaptation à la langue :</p> <p>Nous disposons actuellement de 15 périodes d'adaptation à la langue française. Celles-ci sont réparties équitablement entre les 12 classes de la section primaire. L'institutrice ayant ses périodes à charge, s'occupe en priorité des enfants qui éprouvent le plus de difficultés par rapport à la maîtrise de la langue française.</p> <p>Les ateliers organisés mensuellement pour permettre aux enfants d'acquérir du vocabulaire via le jeu :</p> <p>De la première à la troisième primaire, nous organisons mensuellement des ateliers de vocabulaire. Ceux-ci sont animés par des animateurs de l'ASBL « Baobab ». Cette ASBL, nous offre également des pistes de prolongements à réaliser au sein des classes afin de renforcer l'acquisition du vocabulaire</p>
--	---



	<p>découvert pendant les ateliers.</p> <p>Les formations obligatoires choisies pour tenter de palier aux difficultés rencontrées dans l'apprentissage de la langue de l'enseignement :</p> <p>En 2014-2015, les formations obligatoires seront en Français</p> <p>1) Le 12 décembre 2014 : « La maîtrise du vocabulaire en contexte »</p> <p>2) Le 23 février 2015 : « Des pratiques pédagogiques autour des albums jeunesse »</p> <p>Mesures particulières mises en place pour réduire l'échec scolaire :</p> <p>1) Remédiation programmée avec les titulaires de classes afin de répondre réellement aux difficultés spécifiques des élèves</p> <p>2) Mise en place cette année en P1 d'un groupe parallèle. Trois institutrices travaillent en étroite collaboration. Le groupe total des P1 est divisé en 3 groupes égaux à certaines périodes. Les trois institutrices prennent chacune un tiers des élèves et réalisent au même moment la même leçon de français. De cette façon, en ayant un plus petit groupe, elles peuvent travailler de manière plus individuelle et plus différenciée. Voire remédier directement à la difficulté rencontrée.</p> <p>La remédiation pour réduire l'échec scolaire :</p> <p>Nous disposons actuellement de diverses périodes de remédiation. Chaque titulaire informe le professeur de remédiation des lacunes de tel ou tel élève afin que celui-ci puisse y apporter la remédiation la plus adéquate.</p> <p>Nombre de périodes P1/P2 pour 2014/2015 : 9 périodes attribuées essentiellement aux 1ères et 2e primaires .</p> <p>Ecole bénéficiant d'un encadrement différencié nous recevons 67 périodes supplémentaires</p> <p>Affectation de ces périodes :</p> <p>*24 périodes attribuées aux P1 et aux P2</p> <p>*19 périodes attribuées aux P3 et aux P4</p> <p>*24 périodes attribuées aux P5 et aux P6</p> <p>Des ateliers DAS (Dispositif d'Accrochage Scolaire) sont organisés en dehors des périodes scolaires :</p> <p>Mise en place d'ateliers de Step - informatique - éveil musical et contes : Ces ateliers encouragent les enfants en difficulté ou dans une situation précaire à</p>
--	--

	<p>prendre conscience du bénéfice de ces ateliers, leur faire éviter l'errance en rue et découvrir l'école autrement.</p> <p>Une étude dirigée est également assurée trois fois par semaine, pour les élèves nécessitant une aide supplémentaire et qui n'ont pas d'aide à domicile, à partir de la 2<sup>ème</sup> année primaire.</p> <p>Il est important de préciser que la remédiation est différente pour chaque élève, chaque matière et chaque degré. Ceci afin de s'adapter au mieux aux besoins de chaque élève.</p> <p>Ecole Swartenbroeks</p> <p>L'école communale Armand Swartenbroeks est en enseignement différencié (classe 1). Celle-ci compte beaucoup d'élèves issus de l'immigration et vivant dans un milieu précarisé.</p> <p>Conformément au PGAED, des mesures sont prises au niveau pédagogique, afin d'assurer une égalité des chances pour tous les enfants qui fréquentent notre établissement scolaire.</p> <p>Dès leur plus jeune âge, des activités extérieures à caractère culturel, ludique et scientifique sont proposées aux élèves : nombreuses sorties, visites d'expositions, spectacles. Les thèmes de l'hygiène alimentaire et corporelle sont également abordés. Ces éléments du projet d'école concernent le renforcement des apprentissages de la langue française en général et plus particulièrement l'aspect oral de cette matière.</p> <p>Au niveau du maternel :</p> <p>Une institutrice maternelle en mi-temps prend en charge des petits groupes de bambins en décrochage scolaire pour pallier à leurs difficultés d'apprentissage, ou seconde une titulaire pour des ateliers de différenciation. Des puéricultrices vont également aider essentiellement les institutrices de l'accueil, de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> maternelles.</p> <p>Des animations sont organisées avec les parents, au sein de l'école : café des mamans, petit déjeuner malin, dans le but de créer une cohésion sociale et de permettre aux bambins d'être plus réguliers à l'école.</p> <p>D'autre part, des ateliers jeux se déroulent dans les classes et mensuellement à la ludothèque, avec l'aide de membres du CPMS. Ces enfants comme ceux du primaire fréquentent également la bibliothèque : « La ruche aux livres ». Des mamies conteuses viennent également conter des petites histoires dans cette section, pour développer le goût de la lecture chez les petits.</p>
--	--

	<p>Au niveau du primaire :</p> <p>Trois éducateurs accueillent et encadrent les élèves, pour «aider - rassurer et guider ceux-ci», dans leur vie scolaire et optimaliser la sécurité au sein de l'école. Ils assurent aussi la gestion d'enfants qui présentent des difficultés comportementales, ainsi qu'un contact relationnel avec les parents concernés.</p> <p>Un professeur d'adaptation à la langue assure l'apprentissage du français aux élèves primo-arrivants et à d'autres élèves qui ne maîtrisent pas le français. A travers chaque cycle, des ateliers de différenciation ou de renforcement sont mis en place, afin de permettre à chaque enfant de progresser à son propre rythme.</p> <p>Les titulaires sont aidés dans cette démarche pédagogique, par des professeurs de remédiation : 1 ou 2 enseignante(s) complémentaire(s) répartie(s) par cycle. Des remédiations plus ciblées ou immédiates sont également prévues, pour des élèves en réel décrochage scolaire.</p> <p>Ces professeurs de remédiation en P1-P2 ou en encadrement différencié assurent aussi un suivi pédagogique, pour les enfants en année complémentaire, avec tenue d'un dossier pédagogique. Des concertations sont prévues régulièrement entre les titulaires et les professeurs de remédiation, afin de capter au mieux l'évolution de chaque enfant pris en charge.</p> <p>La remédiation est possible via notamment les 89 périodes supplémentaires que l'école reçoit via l'encadrement différencié.</p> <p>Des ateliers DAS tant ludiques que pédagogiques sont également mis en place, hors temps scolaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- deux ateliers marionnettes : pour les 6/7 ans, qui favorisent la créativité et le langage oral.</li> <li>- un atelier danse : pour les 8/11 ans, qui sont attirés par cette discipline artistique.</li> <li>- un atelier qui prépare aux épreuves certificatives de 6ième année (CEB), pour les 11/12 ans.</li> </ul> <p>Pour terminer, une étude dirigée est également assurée trois fois par semaine, pour les élèves nécessitant une aide supplémentaire et qui n'ont pas d'aide à domicile, à partir de la 2ième année primaire.</p> <p>Et enfin, en termes de budget, le PO a depuis 3 ans considérablement augmenté les montants attribués à l'achat de fournitures et livres scolaires.</p> <p>L'école Bossaert a ainsi vu son budget augmenter de € 29.000 en 3 ans et l'école Swartenbroeks de € 28.000 (en fonction du nombre d'élèves). On arrive en finale</p>
--	--

	à des budgets de près de € 57.000 par école par an pour ce poste.
<b>CC GR 15/12/2014 008</b>	<p><b>Interpellation de Monsieur K. Auasti et de Monsieur. A. Laaouej (LB) concernant les cartes riverains.</b></p> <p>Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin de la Mobilité, La présente interpellation est rédigée sur la base d'une expérience personnelle et de contacts partagés. A l'occasion du Conseil communal du 23.09.2014, j'ai eu l'occasion de vous interpellier sur la question des cartes riverain au vu de la modification normative et de compétence.</p> <p>La première question était relative à l'information des détenteurs de carte « Riverain » quant aux modifications normatives intervenues. Vous m'y indiquiez que des courriers seraient adressés à l'ensemble des titulaires de carte riverain et que les mutations de cartes devraient toutes avoir lieu avant le 31.12.2014.</p> <p>Il convient d'indiquer, qu'en l'absence de réception d'un courrier provenant de l'administration communale, je me suis présenté d'initiative au guichet population afin de faire valoir ma demande de nouvelle carte riverain. Je dois vous avouer que l'information communiquée n'a pas été des plus rassurantes.</p> <p>Tout d'abord, il m'a été indiqué que l'envoi de courriers a du retard et qu'il était normal que je n'ai pas reçu le mien. Il m'a été demandé, par conséquent, d'attendre la réception d'un courrier pour me présenter aux guichets. Suite à cette réponse, j'ai demandé ce qu'il se passera à dater du 01.01.2014 si je devais recevoir une amende en l'absence de carte de riverain valide alors même que j'en fais la demande dans les délais utiles.</p> <p>Il m'a été répondu de ne pas m'inquiéter et que (sic) « si cela devait arriver, je devrais apporter le talon de l'amende à l'administration communale qui s'en occupera ».Je dois avouer que loin de m'apaiser, cette réponse m'inquiète ! En effet, je ne vois pas comment l'administration communale pourrait « s'occuper » d'amendes émises pour le compte de parking.brussels si ce n'est à les financer elle-même...</p> <p>N'étant pas seul dans cette situation, pourriez-vous m'apporter des réponses aux inquiétudes légitimes que de nombreuses personnes ont, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avez-vous remplacé l'ensemble des cartes riverains pour le 31.12.2014 ?</li> <li>- Si des retards devaient se poser quelle solution intermédiaire proposez-vous pour éviter la perception d'amendes auprès de nos concitoyens ?</li> </ul> <p>Je vous remercie pour vos réponses.</p>
	<p><b>Mr Jean-Pierre CORNELISSEN, Echevin de la Mobilité, répond.</b> <b>Dhr Jean-Pierre CORNELISSEN, Schepen van Mobiliteit, antwoordt.</b></p>

	<p>Monsieur le conseiller,</p> <p>1) L'ensemble des cartes ne seront pas renouvelées pour le 31 décembre 2014. Il n'est pas question de retard dans l'envoi du courrier mais d'une décision du Collège du 13 octobre 2014 (B/054) de ne pas précipiter le renouvellement des cartes. Environ 3.500 cartes sont à renouveler. Celles-ci seront renouvelées de façon progressive. Les riverains recevront pour ce faire un courrier les invitant à venir renouveler leur carte soit à l'expiration de la carte soit lorsque la région nous l'imposera.</p> <p>La date butoir du 31 décembre 2014 était trop proche pour permettre le renouvellement complet des cartes délivrées sous l'ancien règlement et posait des problèmes d'ordre pratique (création de 2 « grosses échéances » chaque année au 31 août et 31 décembre). De plus, Monsieur le Ministre P. SMET a accordé un délai supplémentaire aux communes pour adapter leur réglementation et a mis sur pied un groupe de travail « Stationnement » qui apportera, si besoin est, quelques modifications dans l'ordonnance et ses arrêtés d'exécution.</p> <p>Koekelberg a déjà adapté son règlement et délivre, depuis le 1er septembre, les cartes conformément à l'ordonnance et à ses arrêtés d'exécution.</p> <p>2) Cityparking ne verbalisera donc pas les citoyens dont la validité de la carte, délivrée sous l'ancien règlement, est toujours valable. Si une erreur survenait, la commune demanderait en effet à Cityparking d'annuler la redevance erronément appliquée.</p>